

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le lundi 04 juillet 2011 à 19:00 H à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Maurice BREART, Marie MICHAUT, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Bruno BONNET, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Frédérique COURCAUT, Stéphane DECAYEUX, Brigitte DUVANEL, Michel BLONDIN, Geneviève NANY

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. Alain PONCHEL à Nicolas DUMONT, Jean-Marie HEMERLE à Elisabeth SACQUEPEE, Pascal DEMARTHE à Pascal MARSEILLE, Evelyne HAZARD à Hervé GOURLAIN, Florence CHRETIEN à Bruno BONNET, Francis HENIQUE à Odile FARCY, Catherine DEVOLDERE à Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER à Geneviève NANY, Francis HAMMEL à Brigitte DUVANEL.

Etaient absents : M. et Mme Jean-François COCQUET, Solange MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Norhouda RAHOUADJ

Le procès verbal de la séance du 19 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

Mme SACQUEPEE est partie à 19h40 après le vote du point 10 "Construction du groupe scolaire de Rouvroy – concours de maîtrise d'œuvre".

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2011.079 - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE - ODA OFFICE DE L'HABITAT - ADHESION DE LA VILLE

- APPROUVE la Convention d'Utilité Sociale, établie sur la période 2011-2016, entre la ville d'Abbeville, l'ODA Office Public de l'Habitat et l'Etat, représenté par M. le Préfet de Région Picardie.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.080 - EXERCICE 2010 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS)

- APPROUVE le rapport retraçant les actions faites à l'aide de la DSUCS de 1 631 226 € perçue au titre de 2010 :

I – Pôle « Petite Enfance »	117 201,05 €
II – Enfance – Enseignement	3 896 652,87 €
III – Actions jeunesse - adultes – familles	150 037,85 €
IV – Programme Santé	177 610,95 €
V – Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale	238 745,00 €
VI – Amélioration des conditions de vie dans les quartiers	410 868,97 €

Total 4 991 116,69 € TTC financés à 32,7 % par la DSUCS.

Motion adoptée par 29 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL)

2011.081 - REMBOURSEMENTS DE SINISTRES - ANNEE 2011 (3)

- APPROUVE divers remboursements de sinistres de compagnies d'assurances.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.082 - RESTAURATION MUNICIPALE - DEMANDES PARTICULIERES - MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS

COMPLETE comme suit la délibération 2009/189 du 21 décembre 1989 relative aux tarifs municipaux :
FOYER-RESTAURANT

- Demandes de repas hors missions du service restauration municipale (associations, demandes d'ordre privé...) : 10 € plus 1,50 € pour la boisson.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.083 - CONTRAT DE CONCESSION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET PARTICIPATION D'ERDF SUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT DE RESEAUX

- VALIDE pour une durée de 20 ans la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité avec Electricité Réseau Distribution France (ErDF) et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés avec EDF.

- DEFINIT le montant annuel maximum de la contribution ErDF aux travaux réalisés aux fins d'amélioration esthétique des réseaux pour la période 2010 à 2013 à hauteur de 180 000 € et PRECISE les modalités de gestion et de suivi de la contribution du concessionnaire ainsi :

. contribution de 40 % uniquement sur la quote-part du coût de la tranchée relative à l'enfouissement des réseaux électriques,

. plafonnement de cette contribution à 80 000 € annuels maximum.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.084 - INDEMNITE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL

- DECIDE, suite au départ de M. Fauquemberg au 30 juin 2011, d'accorder à Monsieur Jacques ROLLAND, nommé en qualité de Trésorier principal de la ville d'Abbeville, l'indemnité spéciale de gestion avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.085 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ABBEVILLOIS (CCA)

- DECIDE de transférer l'application de la TLPE sur les Zones d'Activités de la ville d'Abbeville à la CCA au titre de sa compétence "Economique : Zones d'activités" à compter du 1^{er} janvier 2012.

- PRECISE que le tarif de base est celui fixé par la loi, soit 15 € le m².

- PRECISE que la recette transférée sera majorée, au titre de l'attribution de compensation versée par la CCA.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.086 - CONVENTIONS VILLE / ADI SOMME - RENOUVELLEMENT 2011

- APPROUVE le renouvellement des deux conventions entre la ville et ADI Somme concernant la mise en œuvre des chantiers d'insertion "Abbeville Espaces Verts" et "Abbeville Propreté" pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

- AUTORISE le mandatement des sommes de 12 700 € et 15 200 € sur l'exercice 2011.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.087 - CREATION D'UN PREAU A L'ECOLE DANY PRUVOT - RECTIFICATION DE LA SUBVENTION - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2011.070 DU 19/05/2011

- APPROUVE, dans le cadre de la construction du préau de l'école Dany Pruvot, le nouveau plan de financement suivant qui comprend une subvention escomptée du Conseil Général au titre du Contrat d'Investissement Département Territoire (CIDT) sur le volet des priorités du Département :

Montant estimatif de l'opération : 251 607,50 € TTC

Montant de l'opération éligible : 210 374,00 € HT

Subvention Département (CIDT) à hauteur de 25 % : 52 593,50 €

Part ville d'Abbeville : 199 014,00 €

Cette délibération ABROGE et REMPLACE la délibération 2011/070 du 19 mai 2011 qui comptait une subvention du Conseil Général de 20 %.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.088 - CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROY - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

1/ APPROUVE le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint.

La procédure de concours de maîtrise d'œuvre d'un niveau esquisse est décomposée comme suit :

- 1^{ère} phase : après le lancement de l'avis d'appel public à candidatures, réception et examen des candidatures, puis sélection de 3 équipes, maximum, admises à concourir,
- 2^{ème} phase : mise en compétition, examen des prestations des 3 concurrents retenus, désignation du ou des candidats admis à négocier après avis motivé du jury, négociation et choix d'un lauréat.

2/ ELIT, à main levée, les élus suivants comme membres titulaires et suppléants du Jury de Concours relatif à l'opération :

Titulaires	Suppléants
1 Jean-Marie HEMERLE	Alain PONCHEL
2 Elizabeth SACQUEPEE	Roselyne PECQUERY
3 Emilie CORNU-COULON	Hélène MAISON
4 Maurice BREART	Hervé GOURLAIN
5 Brigitte DUVANEL	Stéphane DECAYEUX

M. DUMONT, Maire, ou son représentant en cas d'absence, est président d'office du jury de concours.

3/ ARRETE à 3 le nombre de candidats admis à concourir à la seconde phase du concours.

4/ APPROUVE le montant de l'indemnité forfaitaire qui sera allouée à chacun des 2 candidats non retenus par le Jury, ainsi qu'au lauréat, à titre d'avance sur honoraires, arrêté à la somme de 18 000 € HT.

5/ FIXE la rémunération forfaitaire qui sera attribuée par demi journée de 4 heures de travail et sur demande des intéressés, aux membres du Jury en qualité de maîtres d'œuvre ; soit la somme de 340 € net pour la demi journée, plus frais de déplacement à 0,561 €/km (barème 2011 Ordre des Architectes).

6/ ADOPTE les projets de programme et de règlement de concours qui constitueront le dossier de consultation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.089 - RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE BEFFROI/PILORI - AVENANTS DE DELAI POUR TOUS LES LOTS

- DECIDE la passation de divers avenants prolongeant le délai global d'exécution des travaux pour la tranche ferme de 3 mois; ce qui le porte à 17 mois, plus 1 mois de période préparation, dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire Beffroi / Pilori.

Motion adoptée par 27 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention(s) : 0. (Contre : Stéphane DECAYEUX, Catherine DEVOLDERE, Brigitte DUVANEL, Francis HAMMEL).

2011.090 - PARC D'ACTIVITES DES DEUX VALLEES TER - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SCI ALKARIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE KPMG

- DECIDE la vente d'une parcelle de 4 510 m² (surface garantie par bornage) située sur le Parc d'Activités Les Deux Vallées Ter au prix de 15,24 € HT/m² à la SCI ALKARIS, dont le siège social se situe 38 rue Jean Mermoz à Paris (75008), représentée par Monsieur Didier BARET agissant en sa qualité de directeur du développement, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, en vue de la construction d'un immeuble de bureaux destiné à accueillir les activités de la société KPMG.

- CHARGE un notaire de la rédaction de l'acte authentique de vente.

Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.091 - EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'EVALUATION

DECIDE :

- d'appliquer l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel pour 2011 à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux titulaires de certains services municipaux et de maintenir la notation pour d'autres.

- de généraliser le dispositif de l'expérimentation à l'ensemble des fonctionnaires municipaux en 2012 ;

- que les fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de droit public pourront faire l'objet d'un entretien (non formalisé) à l'occasion d'un bilan annuel ;

- que l'entretien professionnel annuel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire et donnera lieu à un compte rendu établi et signé par celui-ci qui comportera une appréciation générale littéraire, sans notation, traduisant la valeur professionnelle du fonctionnaire et qui sera ensuite transmis à l'autorité territoriale qui le vise et le complète de ses observations ;

- que l'entretien professionnel portera principalement sur :

♦ les résultats professionnels, eu égard aux objectifs qui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service,

♦ les objectifs assignés pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration des résultats professionnels compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service,

♦ la manière de servir du fonctionnaire,

♦ les acquis de l'expérience professionnelle,

♦ le cas échéant, les capacités d'encadrement,

♦ les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,

♦ les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité ;

- que les critères ci-dessous, qui sont fonction de la nature des tâches qui sont confiées aux fonctionnaires et du niveau de responsabilité assumé, permettront d'apprécier la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien :

♦ l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,

♦ les compétences professionnelles et techniques,

♦ les qualités relationnelles,

♦ la capacité d'encadrement,

♦ la contribution à l'activité du service,

♦ les aptitudes à exercer des fonctions et des responsabilités d'un niveau supérieur ;

- que, d'une part, les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions réglementaires prévues aux articles 6 et 7 du décret du 29 juin 2010 susvisé et, d'autre part, que les comptes-rendus d'entretiens professionnels feront partie des éléments déterminants pour l'examen de la valeur professionnelle du fonctionnaire prise en compte pour l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade et pour la promotion interne ;

- qu'un bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité Technique Paritaire et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.092 - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- DECIDE la création et la suppression de divers postes pour tenir compte de l'évolution des effectifs du personnel municipal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.093 - REGLEMENT LOCAL POUR LA PUBLICITE - APPROBATION

- APPROUVE le règlement local de publicité, ainsi que la cartographie y afférent.
- DECIDE d'annexer le règlement local de publicité au plan d'occupation des sols actuel.
- DIT qu'une fois le plan local d'urbanisme approuvé, le règlement local de publicité y sera annexé de plein droit.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.094 - PARCELLE CN 32 - LES BAS PRES - CESSION

- AUTORISE M. le Maire à céder la parcelle CN 32 à la SCI Gwendoline au prix de 928 €.
- DIT que les frais relatifs à cette opération seront supportés par l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.095 - PARCELLE PRIVEE COMMUNALE BD 131 - CESSION POUR PARTIE A L'ODA

- AUTORISE la cession de 673,29 m² environ (fond de la parcelle BD 131) à l'ODA – Office Public de l'Habitat d'Abbeville à l'euro symbolique.
- DECIDE que la prise en charge des frais de bornage et de tractation afférents seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.096 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL 128 - IMPASSE D'ENFER

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AL 128, en limite de l'avenue du Rivage et de l'impasse d'Enfer.
- AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure pour la réalisation de cette opération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2011.097 - PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2010 - INFORMATION

- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Nicolas DUMONT



Affermage des services publics d'eau potable et d'assainissement de la Ville d'ABBEVILLE

Rapport 2010 sur le prix et la qualité des services
(Loi n° 95 -101 du 2 février 1995 et décret n° 95-635)



Rapport rédigé en juin 2011 – Direction des Finances

Sommaire

I. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	3
L'essentiel de l'année 2010	3
Les indicateurs du service	4
I. 1. les indicateurs techniques	6
I.1.1. Les installations du service affermé	6
a) les unités de production	6
b) les réservoirs.....	6
c) le réseau, les branchements, les accessoires et les compteurs	8
I.1.2. Les volumes et les abonnés.....	9
I.1.3. La performance du service d'eau potable en 2010	11
I.1.4. Les travaux réalisés en 2010	18
I.1.5. Les propositions d'améliorations du service d'eau potable.....	21
I. 2. les indicateurs financiers	24
I.2.1. Le prix de l'eau en 2010 et son évolution.....	24
I.2.2. Facture d'un foyer ayant consommé 120 m ³ en 2010.	25
I.2.3. Les autres indicateurs financiers.....	26
Glossaire eau	27
II. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT.....	28
L'essentiel de l'année 2010	28
Les indicateurs du service	29
II. 1. les indicateurs techniques	31
II.1.1. Les installations du service affermé	31
a) les réseaux de collecte, les branchements, les ouvrages.....	31
b) les postes de refoulement et de relèvement.	32
c) la station d'épuration	33
II.1.2. L'assiette de la redevance assainissement et les usagers	34
II.1.3. La performance du service d'assainissement en 2010	35
II.1.4. Les travaux réalisés en 2010	39
II.1.5. Les propositions d'améliorations du service d'assainissement.....	44
II. 2. les indicateurs financiers	46
II.2.1. Le prix de l'assainissement en 2010 et son évolution / 2009.....	46
II.2.2. La facture d'un foyer ayant consommé 120 m ³ en 2010.....	47
II.2.3. Les autres indicateurs financiers.....	48
Glossaire assainissement.....	50

I. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

LES CHIFFRES DU SERVICE

• Habitants desservis	24 909
• Abonnés (clients)	11 526
• Installation(s) de production	2
• Réservoir(s)	3
• Longueur de réseau (km)	207
• Taux de conformité microbiologique (%)	100,0
• Rendement de réseau (%)	79,4
• Consommation moyenne (l/hab/j)	126

LES COMMUNES DESSERVIES

ABBEVILLE

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

La Ville d'Abbeville a délégué son service public d'eau potable à Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux, pour une durée de 15 ans à compter du 01/01/2008.

2 244 730 m³, d'eau ont été produits via les forages dits "de Saint-Gilles" et "du Fond de L'heure", soit une baisse de 3,50 %.

La consommation d'eau sur la commune est en baisse de 3,80 % et s'établit à **1 542 060 m³**, alors qu'elle était en baisse de 0,20 % entre 2009 et 2008.

146 174 m³ ont été vendus aux collectivités voisines (CAMBRON, YONVAL, SIAEP de Novion, SIAEP de Vauchelles).

Il y a **11 526** abonnés au service. **3728** interventions ont eu lieu chez ces clients, **1 473** demandes d'abonnement ont été faites (taux de mutation de 12,9 %).

27,30 % des clients sont mensualisés, **658** échéanciers de paiement ont été traités. Le taux d'impayés s'établit à **1,1 %** contre **0,7 %** en 2009.

Le prix moyen au m³ pour 120 m³ pour le service eau potable, s'établit à **1.61 €/m³** pour 2010 contre **1.58 €/m³** en 2009.

L'eau produite et distribuée a fait l'objet de **699** analyses par les services sanitaires et **446** analyses par Veolia.

L'eau est de bonne qualité et est conforme à l'ensemble des paramètres de norme de potabilité mesurés.

428 branchements en plomb ont été renouvelés contre **294** en 2009.

255 compteurs ont été remplacés chez les abonnés.

109 fuites ont été réparées.

25 branchements neufs ont été réalisés.

Le rendement du réseau est en hausse à **79,4 %** contre **78 %** en 2009.

LES INDICATEURS DU SERVICE

Les volumes		Producteur	Valeur
Volume prélevé		Délégataire	2 244 730 m3
Volume produit (C)		Délégataire	2 244 730 m3
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (D)		Délégataire	0 m3
Volume mis en distribution (m3)		Délégataire	2 098 556 m3
Volume de service du réseau		Délégataire	30 000 m3
L'activité clientèle		Producteur	Valeur
Nombre de communes		Délégataire	1
Nombre d'habitants desservis total (estimation) [D101.0]		Collectivité (2)	24 909
Nombre total d'abonnés (clients)		Délégataire	11 526
Abonnés domestiques		Délégataire	11 476
Abonnés non domestiques		Délégataire	46
Abonnés autres services d'eau potable		Délégataire	4
Volume vendu		Délégataire	1 695 734 m3
Volume vendu aux Abonnés domestiques		Délégataire	1 104 029 m3
Volume vendu aux Abonnés non domestiques		Délégataire	445 531 m3
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (B)		Délégataire	146 174 m3
Consommation moyenne		Délégataire	126 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire		Délégataire	89 m3/abo/an
Qualité du service à l'utilisateur		Producteur	Valeur
Taux de conformité des prélèvements microbiologique [P101.1]		DDASS (1)	100,0 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques [P102.1]		DDASS (1)	100,0 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]		Délégataire	3,99 u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [D 151.0]		Délégataire	1 j
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]		Délégataire	100,00 %
Taux de réclamations [P155.1]		Délégataire	0,78 u/1000 abonnés
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]		Délégataire	1.12 %
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité [P109.0]		Collectivité (2)	10 554,19
Prix du service de l'eau		Producteur	Valeur
Prix du service de l'eau au m3 TTC [D102.0]		Délégataire	1,61 €uro/m3

Gestion patrimoniale		Producteur	Valeur
	Nombre d'installations de production	Délégataire	2
	Capacité totale de production	Délégataire	15 600 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	6 500 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	207 km
	Longueur de canalisation de distribution	Collectivité (2)	147 km
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2]	Délégataire	50 %
	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]	Collectivité (2)	0,26 %
	Nombre de branchements	Délégataire	9 995
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	1 337
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	428
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	25
	Nombre de compteurs	Délégataire	11 515
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	255
Performance environnementale		Producteur	Valeur
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]	Collectivité (1)	50,50 %
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	109
	Volume consommé autorisé 365 jours (A)	Délégataire	1 636 511 m ³
	Indice linéaire de consommation	Délégataire	23,59 m ³ /j/km
	Rendement du réseau de distribution (A+B)/(C+D) [P104.3]	Délégataire	79,4 %
	Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]	Délégataire	9,34 m ³ /jour/km
	Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]	Délégataire	8,64 m ³ /jour/km
	Energie relevée consommée	Délégataire	750 606 kWh
Satisfaction des usagers et accès à l'eau		Producteur	Valeur
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
Certification		Producteur	Valeur
	Obtention de la certification ISO 9001	Délégataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Délégataire	7 unité(s)
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Délégataire	Certification obtenue par
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui
	(1) la donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire		
	(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport		

La Ville d'ABBEVILLE est l'autorité organisatrice du service public d'alimentation en eau potable auprès de ses 24 909 habitants représentant 11 526 abonnés en 2010.

Le patrimoine de la Ville est constitué de :

- 2 installations de production d'une capacité totale de 15 600 m³ par jour.
- 3 réservoirs d'une capacité globale de 6 500 m³.
- 207 km de canalisation constituant le réseau de distribution (dont 60 km pour les 9 995 branchements).

La Ville a délégué à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la gestion de son service d'eau potable pour une durée de 15 ans, à compter du 01/01/2008.

La Collectivité s'assure que le service est rendu au niveau optimal pour les usagers du service en exerçant activement son devoir de contrôle de la bonne exécution des missions affermées.

I.1. Les indicateurs techniques

I.1.1. Les installations du service affermé

a) les unités de production

L'eau distribuée sur ABBEVILLE provient de deux captages :

- celui de la station de Saint-Gilles d'une profondeur de 36,02 m, équipée de 3 pompes d'un débit théorique de 200 à 400 m³/h,
- celui de la station du Fond de l'Heure dotée de deux forages de 30m équipée de 6 pompes d'un débit théorique de 100 à 300 m³/h.

Au cours des 5 dernières années, la production d'eau a évolué comme suit :

Installation de production	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
FOND DE L HEURE (simple désinfection)	1 078 678	1 031 628	1 028 248	939 372	908 738	- 3,30 %
SAINT GILLES ABBEVILLE (simple désinfection)	1 302 353	1 413 756	1 378 224	1 386 600	1 335 992	- 3,60 %
VOLUME PRODUIT TOTAL (m³)	2 381 031	2 445 384	2 406 472	2 325 972	2 325 972	- 3,50 %

✚ *Commentaire : Après une baisse en 2008 et 2009, nous pouvons noter pour cette année 2010 une nouvelle baisse du volume d'eau produit de 3,50 %.*

b) les réservoirs

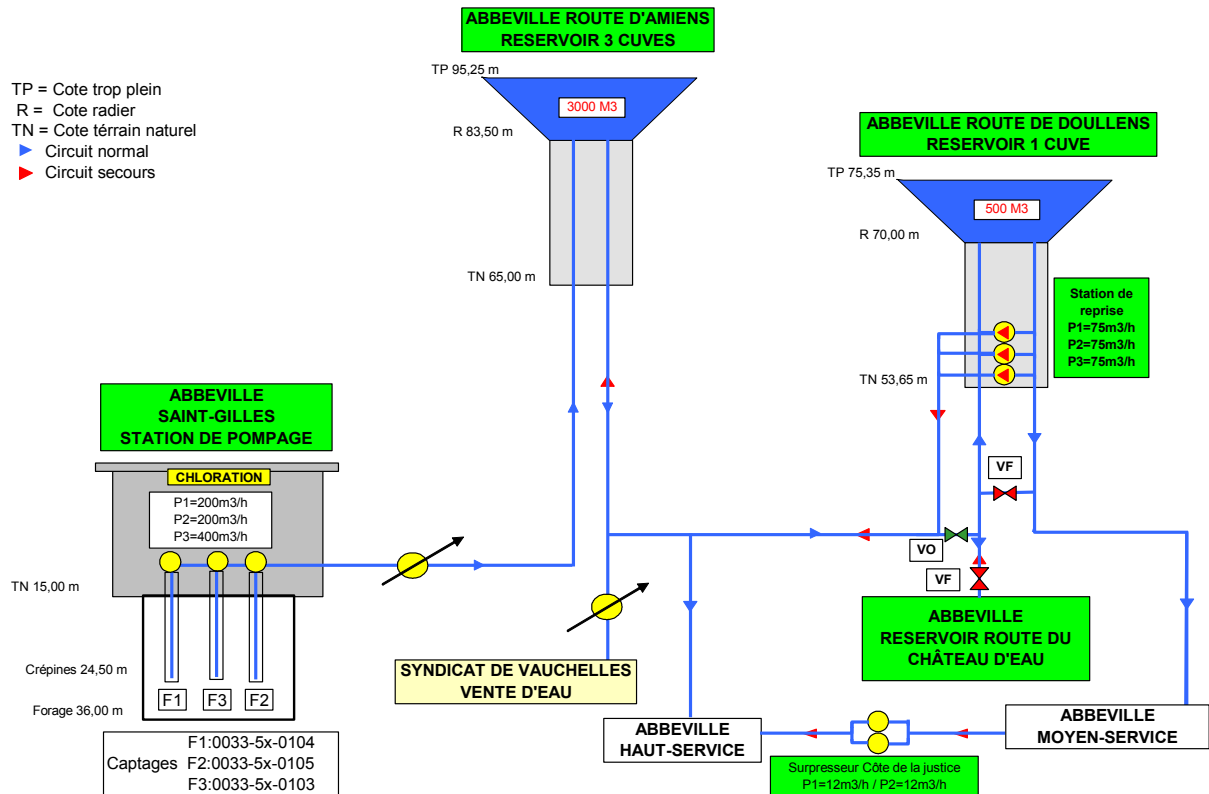
La Ville possède 3 réservoirs :

- route d'Amiens, d'une capacité de 3 000 m³ (haut service)
- route de Doullens, d'une capacité de 500 m³ (moyen service)
- rue du Château d'eau, d'une capacité de 3 000 m³ (bas service).

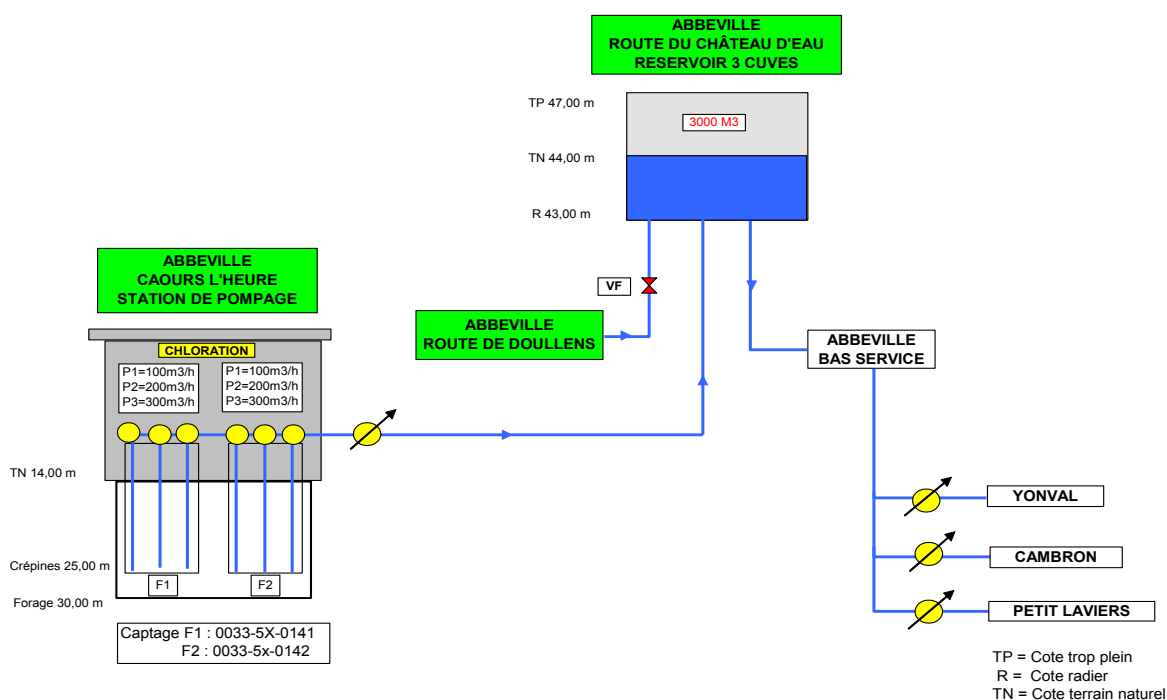
- ✚ Commentaire : La capacité de stockage de 6 500 m³ correspond à une journée moyenne de production (6 150 m³/j en 2010) mais est très en deçà de la capacité nominale de production totale (15 600 m³/j).

Les profils hydrauliques de la production, distribution et stockage de l'eau sur ABBEVILLE sont les suivants :

Haut et moyen service



Bas service



c) le réseau, les branchements, les accessoires et les compteurs :

Le tableau ci-dessous présente en linéaire et en nombre les éléments constitutifs du patrimoine réseau du service public d'eau potable :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Longueur totale du réseau (km)	197,1	197,4	198,2	205,9	207	+ 0,50%
<i>dont canalisations</i>	137 487	137 567	137 967	145 514	146 504	+ 0,70%
<i>dont branchements</i>	59 572	59 867	60 198	60 381	60 506	+ 0,20%
Branchements						
Nombre de branchements	9 901	9 935	9 953	9 970	9 995	+ 0,30%
<i>dont branchements plomb</i>	2 254	2 160	2 059	1 765	1 337	-24,20%
Nombre de branchements plomb supprimés	47	94	101	294	428	+45,60%
Equipements						
Nombre de bouches et poteaux d'incendie *	234	235	237	237	237	
<i>dont poteaux d'incendie</i>	116	116	117	117	117	
Compteurs						
Nombre de compteurs	11 391	11 280	11 386	11 421	11 515	+ 0,80%
Nombre de compteurs remplacés	1 296	830	544	601	255	-57,60%
Taux de compteurs remplacés (%)	11,4 %	7,36 %	4,80 %	5,30 %	2,20%	-58,50%

✚ **Commentaire** : A noter la présence fin 2010 de 1 337 branchements en plomb qui doivent être renouvelés avant fin 2013 et un taux de renouvellement du parc compteurs qui est en forte diminution en 2010 alors qu'il était en augmentation entre 2008 et 2009.

I.1.2. Les volumes et les abonnés

a) les volumes introduits dans les réseaux

	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Volume produit	2 381 031	2 445 384	2 406 472	2 325 972	2 244 730	- 3,50%
Volume importé						
Volume acheté						
Volume exporté (voir détail ci-dessous)	134 498	132 321	132 335	142 246	146 174	+ 2,80%
Volume mis en distribution	2 246 533	2 313 063	2 274 137	2 183 726	2 098 556	- 3,90 %

✚ *Commentaire* : Les volumes produits baissent encore en 2010 et cela depuis l'exercice 2007. Parallèlement les volumes exportés affichent une hausse significative après une stabilité au cours des années 2006 à 2008, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Volume exporté	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Cambron	38 335	37 581	34 505	39 441	38 123	- 3,30 %
SIAEP de Nouvion			4 917	5 162	4 900	- 5,10 %
SIAEP de Vauchelles les Quesnoy – Bellancourt	81 817	81 730	81 289	85 404	91 632	+ 7,30 %
Yonval	14 346	13 010	11 624	12 239	11 519	- 5,90 %
TOTAL	134 498	132 321	132 335	142 246	146 174	+ 2,80 %

✚ *Commentaire* : les volumes exportés donnent lieu à des conventions qui ont été réécrites à l'occasion de la procédure de délégation. La Ville d'ABBEVILLE a d'ailleurs instauré une part communale sur ces exportations qui était au 01/01/2008 de 0,10 €/m³. Les volumes exportés sont en hausses depuis l'exercice 2008, avec une forte augmentation pour le SIAEP de Vauchelles Bellancourt de + 7,30% entre 2009 et 2010.

b) les clients par typologie et les volumes facturés

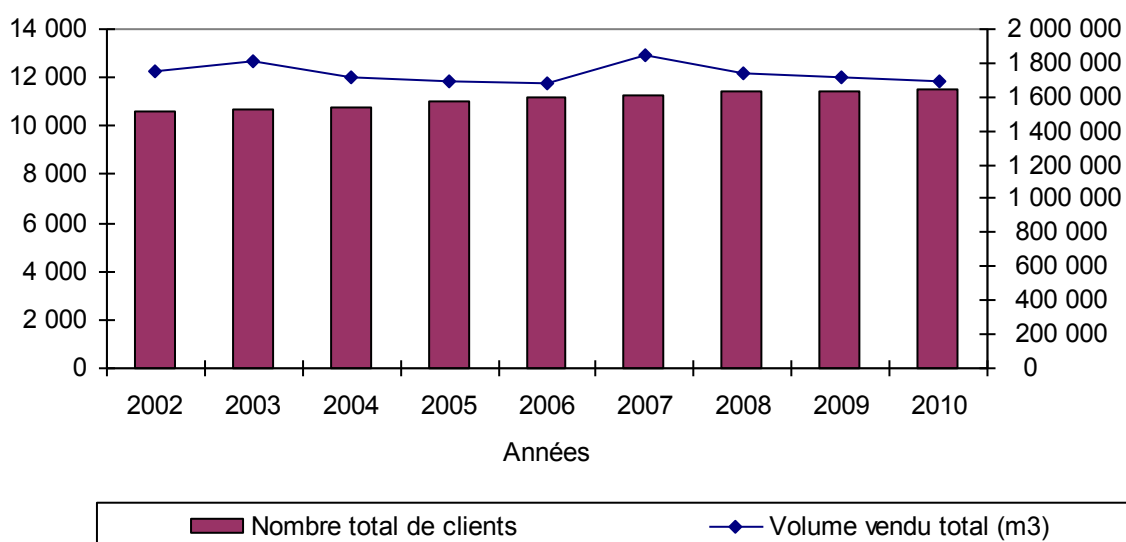
Les tableaux ci-après doivent être analysés en tenant compte des éléments suivants :

- concernant les clients, il s'agit du nombre de clients constaté au 31 décembre 2010.
- le volume vendu, quant à lui, est celui constaté entre la période de relevé de l'exercice précédent et la période de relevé des compteurs clients de l'exercice objet du présent rapport de l'année 2010.

Le tableau relatif aux volumes consommés précise le nombre de semaines écoulées entre ces deux périodes de relevé de compteurs clients.

	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
<i>Domestiques ou assimilés</i>	11 150	11 287	11 363	11 381	11 476	+ 0,80%
<i>Autres que domestiques</i>			28	48	46	- 4,20%
<i>Autres collectivités</i>		4	4	4	4	0,00 %
Nombre total de clients	11 150	11 291	11 395	11 433	11 526	+ 0,80%
Volume vendu (m3)	1 683 480	1 844 753	1 737 902	1 712 591	1 695 734	- 1,00%

Evolution du nombre de clients et du volume vendu



🚦 *Commentaire : Globalement, les volumes vendus baissent malgré une augmentation du nombre de clients. Cette tendance apparue en 2008, s'est confirmée encore cette année.*

c) les volumes consommés par typologie de clients

	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
<i>Domestiques ou assimilés</i>	1 683 480	1 712 432	1 029 915	1 105 434	1 104 029	- 0,10 %
<i>Autres que domestiques</i>			594 137	464 911	445 531	- 4,20 %
<i>Autres collectivités</i>		132 321	132 335	142 246	146 174	+ 2,80 %
Volume consommé clientèle total	1 683 480	1 844 753	1 737 902	1 712 591	1 695 734	- 1,00 %

I.1.3. La performance du service d'eau potable en 2010

a) la qualité de l'eau :



L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

Le Code de la Santé Publique impose des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant **un danger potentiel pour la santé des personnes** ;
- Etre conformes à des **Limites de Qualité** pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs ;
- Satisfaire à des **Références de Qualité**, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ces textes définissent précisément le contrôle sanitaire (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par le délégataire. Cette surveillance comprend notamment :

- l'examen régulier des installations
- le contrôle de l'efficacité de la désinfection
- un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

1.1 Les nouveaux textes de référence

Certains des textes présentés peuvent avoir des impacts contractuels. VEOLIA Eau se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts en local et la préparation en tant que de besoin des projets d'avenant.

1.1.1. L'eau dans la loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2 (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) concerne l'eau à plusieurs titres.

Pour lutter contre le gaspillage, les collectivités locales sont tenues de réaliser un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution de l'eau potable d'ici fin 2013, quel que soit le mode de gestion, et un programme d'amélioration du réseau si le taux de perte en eau est supérieur à un taux fixé par décret. Des incitations et des sanctions financières (majoration de la redevance prélèvement) sont prévues.

Six mois avant l'échéance du contrat, le délégataire remet au délégant le fichier des abonnés, constitué des données à caractère personnel pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, les caractéristiques des compteurs et les plans des réseaux mis à jour.

Afin de promouvoir la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, les collectivités locales peuvent créer un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines (collecte, transport, stockage et traitement), dont le financement sera assuré par une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées d'au moins 600 mètres carrés (dans la limite d'un euro par m²). Les communautés d'agglomération exerçant la compétence « assainissement » devront prendre en compte également la gestion des eaux pluviales et réaliser un zonage à cet effet à brève échéance.

L'installation de dispositifs de retenue des eaux pluviales est encouragée et la possibilité d'utiliser les eaux pluviales pour usages domestiques (toilettes, lavage des sols et du linge) est étendue aux établissements recevant du public (ERP) : toutefois, dans tous les cas, la loi impose aux propriétaires de déclarer préalablement en mairie l'utilisation des eaux pluviales pour usages internes.

La prévention des dommages aux canalisations est renforcée (voir plus loin : travaux à proximité des réseaux : le guichet unique).

Une trame bleue sera créée d'ici 2012 pour garantir la continuité écologique, ce qui se traduira notamment par une politique d'acquisition et de restauration de 20 000 ha de zones humides, pilotée par les agences de l'eau.

Priorité est donnée à l'agriculture biologique dans certaines aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...) doivent être rendus compatibles avec une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Conformément aux exigences communautaires, l'évaluation et la gestion des risques d'inondation par bassin ou sous-bassin est à réaliser d'ici le 22 décembre 2011.

1.1.2. Gestion des services publics locaux

Réforme des collectivités territoriales

Cette réforme (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010) crée de nouveaux échelons, en particulier la métropole et la commune nouvelle.

La métropole, nouvel EPCI à fiscalité propre regroupant 500 000 habitants au moins, exerce en lieu et place des communes membres certaines compétences, dont les services d'eau et d'assainissement. La commune nouvelle, qui peut être créée à la demande des conseils municipaux, d'un EPCI ou du préfet, se substitue aux communes d'origine dans tous leurs actes et délibérations.

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit d'ici décembre 2011 une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (CC, CA, CU & métropoles) d'au moins 5000 habitants en général, ainsi qu'une rationalisation des périmètres existants. Le rattachement de toute commune à une EPCI sera obligatoire à compter du 1er juin 2013.

Délégation de service public

Dans une décision du 23 décembre 2009, le Conseil d'Etat a précisé que l'autorité délégante devait apporter aux candidats à une DSP, avant le dépôt de leurs offres, une information sur les critères de sélection des offres. Toutefois, la personne publique n'est pas tenue d'indiquer les modalités de mise en oeuvre de ces critères et conserve ainsi son pouvoir d'« appréciation globale ».

Les autorités délégantes disposent d'un modèle d'avis d'intention de conclure un contrat de DSP et d'un modèle d'avis d'attribution. Recourir à ces formalités de publication permet de limiter les remises en cause des contrats après à leur signature.

En ce qui concerne la régie intéressée, les règles comptables et les relations financières entre le régisseur et la collectivité ont été précisées (décret 2010-918 du 3 août 2010).

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer des sociétés publiques locales pour réaliser des opérations d'aménagement ou de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Relations avec les usagers

Un dispositif de « reconnaissance spécifique » des associations de consommateurs les plus représentatives a été mis en place (Décret 2010-801 du 13 juillet 2010), ce qui renforce le mouvement consommériste. La liste de ces associations de consommateurs est publiée sur un site internet relevant du ministère chargé de la consommation.

Le recouvrement des impayés peut être accéléré puisque désormais, à partir d'un certain seuil d'impayés, le syndic de copropriété, les copropriétaires et les créanciers peuvent saisir le président du tribunal de grande instance (décret 2010-391 du 20 avril 2010).

Utilisation de ressources alternatives

L'utilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation (cultures, espaces verts) est encouragée, mais doit répondre à des prescriptions de protection de la santé publique (Arrêté du 02 août 2010). Le raccordement à un réseau de distribution d'eau potable est interdit.

Les puits et forages déclarés à des fins d'usage domestique seront recensés dans une base de données nationale (Arrêté du 15 janvier 2010) accessible aux agents chargés du contrôle et aux collectivités territoriales en charge de saisir les déclarations.

Système d'information sur l'eau

Les services publics de l'eau sont parties prenantes au Système d'information sur l'eau via l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui recueille les données et indicateurs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages ainsi qu'aux services publics de distribution d'eau et d'assainissement prévues dans le cadre du schéma national des données sur l'eau (SNDE) (Décret 2009-1543 du 11 décembre 2009).

Travaux à proximité des réseaux : le guichet unique

Un guichet unique (Décret 2010-1600 du 20 décembre 2010) enregistrera les coordonnées des exploitants de tous réseaux implantés en France et les cartographies sommaires de ces réseaux ; les maîtres d'ouvrage et entreprises prévoyant des travaux à proximité auront accès instantanément et gratuitement à la liste des exploitants concernés.

Les exploitants de réseaux en service sont tenus d'enregistrer sur le site internet du guichet unique (« téléservice »), leurs coordonnées à compter du 30 septembre 2011 et les zones d'implantation de leurs réseaux à compter du 30 juin 2013. Ils doivent également informer le téléservice de toute modification des éléments enregistrés et de l'arrêt définitif d'un ouvrage souterrain.

Prévention des risques pour la santé environnementale

La surveillance des légionelles est obligatoire depuis le 1er juillet 2010 dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées, et depuis le 1er janvier 2011 dans les hôtels et résidences de tourisme, campings, et autres établissements sociaux et médico-sociaux et établissements pénitentiaires ; il le sera à compter du 1er janvier 2012 dans tous les autres établissements recevant du public.

Un contrôle des produits chimiques liés à REACH (Décret 2010-150 du 17 février 2010) est mis en place, et les utilisateurs de substances et de mélanges doivent disposer de fiches de données de sécurité (FDS) à jour. L'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux doit être surveillée.

1.1.3. Eau potable & ressources

Nouveau programme d'analyses réglementaires

Le contenu et la fréquence des analyses du programme réglementaire à la ressource, aux points de mise en distribution et aux points d'utilisation sont modifiés à compter de 2010 (Arrêté du 21/01/2010). Un nouveau type d'analyses à la ressource (paramètres RSadd) est créé concernant les captages d'eau de surface de plus de 100 m³/j en moyenne.

Protection de la ressource en eau

Les rejets de substances toxiques dangereuses sont mis sous surveillance et les arrêtés ICPE doivent, à cet égard, être mis en compatibilité avec les objectifs décrits dans les SDAGE.

Le long de certains cours d'eau présentant un intérêt particulier pour la préservation d'une ressource en eau, les agriculteurs sont soumis à certaines contraintes (bande enherbée) (Décret 2010-813 du 13 juillet 2010).

Par ailleurs, l'obligation d'avoir une approche intégrée des travaux et de l'exploitation concernant les canalisations de transport (gaz, hydrocarbures et produits chimique) à compter du 1er janvier 2012 devrait permettre, outre une sécurisation accrue des salariés, une plus grande protection des captages d'eau potable.

Protection du milieu

L'application de la Directive Cadre sur l'Eau est complétée par un programme de surveillance de l'état des eaux et par des méthodes d'évaluation de l'état des eaux de surface (arrêté du 25 janvier 2010).

Il en est de même pour le classement des masses d'eau, la liste des 33 substances prioritaires et des substances dangereuses qu'il convient d'éliminer ou de réduire progressivement, les normes environnementales concernant la pollution des eaux, ou encore le contenu des SDAGE lui même, modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

S'agissant de la préservation des zones humides, les préfets disposent désormais des règles leur permettant de délimiter ces zones, en concertation avec les collectivités territoriales, en tenant compte des conflits locaux d'usage.

Enfin, compte tenu de la vigilance extrême de la Commission sur la question des sites Natura 2000, les préfets sont invités à élaborer sans délai la liste des projets pouvant générer des impacts Natura 2000, et à consulter à cet effet les collectivités locales et les exploitants.

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

La nouvelle procédure d'enregistrement des ICPE mise en place par l'ordonnance du 11 juin 2009 est entrée en application. Intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration, elle s'applique uniquement aux installations implantées en dehors des zones sensibles au plan environnemental.

D'ores et déjà, cette réforme a conduit au relèvement du seuil de l'obligation de demande d'autorisation pour certaines installations de méthanisation et de combustion.

Dotations pour les investissements ruraux

Cette nouvelle dotation concerne les investissements et projets dans certains domaines dont l'environnement. Les bénéficiaires sont notamment les communes et groupements à fiscalité propre de 20 000 habitants au plus. Elle est attribuée par le préfet, sur avis d'une commission d'élus locaux.

1.2 Autres textes réglementaires

→ **Décret n°2010-406 du 26 avril 2010** relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique.

→ **Ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010** : transpose la directive 2007/2/CE 14 mars 2007, dite directive « Inspire », établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne ; les autorités publiques devront mettre en ligne sous format électronique leurs données géographiques environnementales. Les communes ne seront concernées que si des dispositions législatives ou réglementaires imposent la collecte ou la diffusion de ces données au public.

→ **Décret n°2010-1701 du 30 décembre 2010** portant application de l'article L. 514-6 du code de l'environnement et relatif aux délais de recours en matière d'installations classées et d'installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement.

→ **Décret n°2010-1703 du 30 décembre 2010** relatif aux redevances dues à l'Etat en raison de l'occupation de son domaine public par des ouvrages des services d'eau et d'assainissement (plafond identique à celui perçu par les collectivités territoriales).

a1) Les analyses réalisées

Le tableau ci-dessous dénombre les analyses effectuées selon le type de paramètres (bactériologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse. Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites/respect des références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites/respect des références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	56	56	82	82
Physico-chimique	165	165	10	10
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	84	84	129	129
Physico-chimique	246	246	182	182
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	0		0	
Physico-chimique	148		43	

	Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux limites ou aux références de qualité	Type de seuil
Atrazine	5	5	Limite de qualité
Simazine	5	5	Limite de qualité
Terbuthylazine	3	3	Limite de qualité
Déséthylterbuthylazine	3	3	Limite de qualité
Turbidité	30	30	Limite et Référence de qualité
Nitrates	6	6	Limite de qualité
Fer total	10	10	Référence de qualité
Carbone Organique Total	8	8	Référence de qualité


a2) Conformité de l'eau sur la ressource

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Microbiologique	28	28	41	41
Physico-chimique	12	12	2	2

a3) Conformité de l'eau sur l'eau traitée et distribuée

Sur la base du contrôle officiel, le taux de conformité s'établit à 100,0 % pour les paramètres bactériologiques et à 100,0 % pour les paramètres physico-chimiques.

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de conformité des analyses microbiologiques	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

 *Commentaires : Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux assure une surveillance sanitaire permanente qui complète le contrôle sanitaire mentionné ci-dessus.*

a4) Composition de l'eau de robinet

Les données sont celles observées aux points de **mise en distribution et de consommation**. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau

Paramètres	mini	maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Titre hydrotimétrique	26,3	27,842	8	°F
Calcium	102	107	6	mg/l
Magnésium	2,3	2,6	6	mg/l
Pesticides totaux	0		5	0,5 µg/l
Nitrates	15	34,7	6	50 mg/l
Sodium	10,1	11,2	6	200 mg/l
Potassium	0,58	4	6	mg/l
Chlorures	15,10	19,3	6	250 mg/l
Sulfates	2,7	11,9	6	250 mg/l
Fluorures	110	135	6	1500 µg/l

✚ *Commentaire : aucune non-conformité relevée en 2010 sur les prélèvements. Le taux de conformité globale de la qualité de l'eau a donc atteint la valeur maximum de 100% en 2010 sur ABBEVILLE.*

b) le réseau et les équipements :



Le tableau ci-dessous décrit le degré d'intervention du délégataire sur le réseau de 2006 à 2010 afin de maîtriser au mieux les fuites et augmenter le rendement des installations :

■ la maîtrise du rendement

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	16	17	11	17	17	0,00 %
Nombre de fuites par km de canalisations	0,12	0,12	0,10	0,10	0,10	0,00 %
Nombre de fuites sur branchements	104	203	116	121	81	-33,10%
Nombre de fuites /100 branchements	1,05	2,04	1,20	1,20	0,80	-33,30%
Nombre de fuites autres	22	25	17	22	11	-50,00%
Nombre de fuites réparées	142	245	144	160	109	-31,90%
Rendement du réseau	81,3%	76,9%	74,4%	78,0%	79,4%	+1,80%

✚ *Commentaire : le rendement de réseau augmente. Après une légère baisse en 2008, le taux avoisine les 80 %. Il faut viser un taux minimum de 82%, voire plus (donnée intégrée dans le cahier des charges de la DSP), l'article 18 prévoit d'ailleurs une pénalité si le rendement est inférieur à 82 % (ce qui sera appliquée au 1er semestre 2011 puisque l'objectif n'est pas atteint au 31/12/2010).*

■ L'état du patrimoine

Réduire les pertes en réseau, c'est agir en faveur du développement durable : en diminuant les prélèvements dans le milieu naturel, en maîtrisant les coûts pour l'utilisateur sur le pompage, le traitement, la distribution.

Le bon entretien du réseau et des équipements de distribution est un facteur essentiel à cet égard ainsi que les campagnes de recherche de fuites menées à échéances régulières.

L'état du patrimoine est apprécié notamment par les deux indices du tableau suivant qui sont rapportés à la longueur du réseau :

- l'Indice linéaire des volumes non comptés [P 105.3] qui recense et estime tous les volumes non comptés; il donne une indication sur la politique de comptage,
- Indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] qui reflète le niveau de pertes en réseau, variable selon le milieu (urbain ou rural).

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	9,48	11,87	12,83	10,35	9,34
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j) (*)	8,88	11,27	12,24	9,65	8,64

I.1.4. Les travaux réalisés en 2010

a) les travaux d'entretien

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis entre la Collectivité et le délégataire, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent de l'optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement ; pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service : les opérations de renouvellement et de travaux neufs réalisées dans l'exercice sont décrites aux paragraphes «Les travaux de renouvellement» et «Les travaux neufs» ci après.

Les principales interventions d'exploitation sont décrites ci après :

➤ Interventions préventives

L'installation d'équipements de prélocalisation "Permalog" et plusieurs campagnes de recherche de fuites par équipement de corrélation acoustique ont été réalisées en 2010, soit **62 jours** d'interventions (auscultation de 182.550 ml de réseau).

➤ Nettoyage des réservoirs

Le nettoyage des réservoirs a été réalisé selon le calendrier suivant :

- Réservoir rue du Château d'eau :
 - Cuve 1 }
Cuve 2 } les 22 - 24 et 25 février 2010
Cuve 3 }

- Réservoir route d'Amiens :

Cuve 1	}	
Cuve 2	}	en travaux
Cuve 3	}	

- Réservoir route de Doullens : le 23 février 2010

➤ Le contrôle réglementaire des installations électriques relatif à la protection des travailleurs (décret du 14/11/1962 et arrêté du 20/12/1972) a été effectué les 03 et 04 mai 2010 par SOCOTEC.

➤ Travaux de peinture

Application d'une peinture insecticide au réservoir Route de Doullens.

➤ Entretien des espaces verts

- Station de Saint-Gilles : traitement + 8 tontes
- Réservoir route d'Amiens : traitement + 8 tontes
- Réservoir route de Doullens : traitement
- Réservoir rue du Château d'eau : 3 tontes

Compteurs

Conformément à l'arrêté du 6 mars 2007, Veolia Eau procède aux opérations de contrôle des compteurs d'eau froide en service en qualité de détenteur au sens de la réglementation. Veolia Eau bénéficie de la certification de son système qualité réalisée par le Ministère de l'Industrie (Décision ministérielle du 14 décembre 2009).

Veolia Eau établit et tient à jour le carnet métrologique du parc de compteurs en service, établi conformément à la décision ministérielle du 30 décembre 2008.

b) les travaux de renouvellement

La présente rubrique décrit les travaux de renouvellement réalisés dans l'exercice par le délégataire.

➤ Réseau et branchements

Renouvellement de 428 branchements en plomb pour un montant de 532 968,10 € financé par Veolia Eau :

Il s'agit des rues suivantes :

- Rue Crépin
- Rue du Général Leclerc
- Boulevard des Prés
- Rue de la Tannerie

- Rue Chabaille
- Rue de la Cour Ponthieu.

Ainsi que des branchements renouvelés dans le cadre d'opérations ponctuelles (branchements fuyants, en plomb, etc...)

➤ Réseau

La Ville d'Abbeville a renouvelé les canalisations des rues suivantes :

- Rue du Pont de Boulogne : en diamètre 150 à 80 mm sur une longueur de 114 ml avec reprise de 8 branchements, pour un total de 65 732 €.
- Rue de la Cour Ponthieu : en diamètre 100 à 80 mm sur 157 ml avec reprise de 10 branchements, pour un total de 57 347 €.
- Rue Saint-Paul : diamètre 100 à 80 mm sur 206 ml avec reprise de 40 branchements, pour un total de 41 062 €.
- Rue des Rames : diamètre 100 à 80 mm sur 128,5 ml avec reprise de 8 branchements, pour un total de 75 548 €.
- Rue Chabaille : diamètre 150 à 80 mm sur 121 ml avec reprise de 5 branchements, pour un total de 55 740 €.
- Giratoire Chaussée de Rouvroy: diamètre 200 à 80 mm sur 259 ml avec reprise de 5 branchements, pour un total de 110 242 €.
- Giratoire Route de Rouen : diamètre 150 à 100 mm sur 150 ml avec reprise de 8 branchements, pour un total de 141 013 €.
- Place du Pont des Prés : diamètre 150 à 80 mm sur 316 ml avec reprise de 16 branchements, pour un total de 96 741€.

➤ Electromécanique

- Renouvellement de la télésurveillance de la station de pompage de Saint Gilles – montant HT des travaux : 2.028,40 €.

- Renouvellement de la pompe de surpression de la chloration de la station de pompage de Saint Gilles – montant HT des travaux : 889,11 €.

- Renouvellement de la vanne motorisée du réservoir Route de Doullens – montant HT des travaux : 1.121,23 €.

- Renouvellement de la télésurveillance du réservoir Route d'Amiens – montant HT des travaux : 2.316,05 €.

c) les travaux neufs :

La présente rubrique décrit les travaux réalisés dans l'exercice par le délégataire pour le compte de particuliers et ceux, le cas échéant, réalisés par la Collectivité et mis à disposition du délégataire.

➤ Branchements

25 branchements neufs ont été réalisés au cours de l'exercice 2010 à la demande de particuliers.

Ces branchements ont été facturés aux demandeurs sur la base du bordereau contractuel qui lie la Ville d'ABBEVILLE à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux.

➤ Réseau

- Travaux de réseau ODA Québec, Chemin des Postes, réalisés par STPA.
- Travaux de réseau ODA Argillières.
- Maillage entre la Route d'Amiens et les 200 logements, en diamètre 150 mm sur 120 ml pour un montant de 13 235 € pris en charge par la ville.

➤ Réservoir Route d'Amiens

La réfection d'étanchéité, la mise en peinture extérieure, le renouvellement des canalisations de refoulement intérieures du réservoir Route d'Amiens ont été réalisés durant l'année 2010.

Les travaux d'étanchéité et de peinture ont été réalisés par l'Entreprise RESINA pour un total de 496 704 €.

Le renouvellement de la canalisation intérieure a été réalisé par l'Entreprise SADE pour un total de 62 570 €.

I.1.5. Les propositions d'amélioration du service d'eau potable

Station de pompage et réservoirs

a) Station de pompage de Saint-Gilles

Afin de pouvoir intervenir en toute période sur les postes de pompage, il est nécessaire d'aménager un chemin d'accès pour permettre l'amenée d'un camion grue.

b) Réservoir

- Réservoir de 3000 m³ Rue du Château d'eau :

Lors du nettoyage du réservoir, Veolia a constaté que l'étanchéité de deux des trois cuves était en très mauvais état.

Une proposition de prix concernant la réfection de l'ouvrage a été remise à la Ville d'Abbeville par les Entreprises BALESTRA – ETANDEX – HOLBAT et RESINA.

Il serait nécessaire de profiter de ces travaux pour installer un éclairage dans chaque cuve.

- Réservoir Route d'Amiens :

Au cours de l'exercice 2010, Veolia a abattu les arbustes qui endommageaient la clôture. Celle-ci sera remplacée durant l'année 2011.

- Réservoir Route de Doullens :

Afin d'améliorer la sécurité du site, Veolia a rencontré les Services Techniques de la Ville d'Abbeville, afin de trouver la meilleure solution au remplacement de la clôture et à la taille des arbres. Actuellement, ils sont à la recherche d'un site pour le stockage des déblais et matériaux de remblai. Ces travaux devraient être réalisés en 2011.

c) Réseau

Un maillage entre la rue du Haut et la Route du Crotoy (\varnothing 150mm) éviterait des arrêts d'eau fréquents aux Ets PROMATEC et DENAIN lors d'interventions sur le réseau rue de Menchecourt. Un devis a été transmis le 10/12/1999 aux Services Techniques de la Ville d'Abbeville.

d) Branchements

Le délégataire s'est engagé à remplacer, à ses frais, l'ensemble des branchements en plomb avant le 31/12/2013.

Un programme est établi d'un commun accord avec la Collectivité.

e) Rendement du réseau

Le rendement de réseau est de 79,4% pour l'année 2010. Afin de l'améliorer et de respecter les objectifs contractuel (82%), Veolia a lancé un plan d'action : étude pour une sectorisation de niveau II (plus fine) qui sera proposée à la Collectivité.

f) Périmètres de protection

▪ Captage du Fond de l'Heure

La procédure de mise en place des périmètres de protection du captage du Fond de l'Heure suit son cours.

M. CAULIER, hydrogéologue agréé, a présenté son rapport le 11/12/2000 à la Ville d'ABBEVILLE.

En 2001 : Consultation Inter Services.

Parallèlement, les travaux d'aménagement de la station ont été réalisés par la SANEF :

- Bouchonnage des puisards situés dans l'enceinte du périmètre immédiat.
- Repose de la clôture du périmètre immédiat.
- Aménagement des espaces verts des abords et de la voirie.
- Installation d'extracteurs d'air dans les locaux des pompes.

Le dossier d'Enquête Publique est en cours de préparation par le Cabinet POIGNON.

Pas d'évolution en 2007 et 2008.

La voirie d'accès aux groupes électropompes de la station, en gravillonnage, a été remplacée par une voirie béton en 2008.

Pas d'évolution en 2009.

2010 : Le dossier d'enquête publique a été déposé dans les différentes administrations pour validation. L'enquête publique devrait pouvoir démarrer début 2011.

- **Captage de Saint-Gilles**

La DUP du captage par la Préfecture de la Somme a été notifiée en Décembre 1993. Il reste à réaliser les travaux suivants :

- **Périmètre de protection immédiate :**

- Réaliser un système de recueil des eaux de ruissellement de façon à contourner les puits qui ne sont pas sous abri.

- **Périmètres de protection rapprochée :**

- R.N. n° 1 : Pour remédier à un déversement accidentel :
 - Aménager l'écoulement des eaux de ruissellement (fossés étanches) côté amont de la RN 1 avec évacuation par l'aqueduc existant.
 - Remblayer les parcelles cadastrées 10,27 et 28 de façon à mettre le sol au niveau de la route et éviter les contrepentes ainsi que la formation de cuvettes (des contacts avec le propriétaire ont eu lieu début 2006).



I.2. Les indicateurs financiers

I.2.1. Le prix de l'eau en 2010 et son évolution

- La part communale : Depuis le 01/01/2008 la surtaxe est de 0,20 €/m³ pour les consommations inférieures à 500 m³ et 0,12 €/m³ au-delà de 500 m³.

- La part du délégataire : La rémunération du délégataire applicable chaque semestre résultera des prix de base donnée à l'article 33 de la Délégation de Service Public auxquels il sera fait application du coefficient correctif K défini ci-après :

$$K = 0,15 + 0,51 (\text{ICHTTS}/\text{ICHTTS}_0) + 0,04 (\text{EMTt}/\text{EMTt}_0) + 0,09 (\text{Im}/\text{Im}_0) + 0,15 (\text{TP10a}/\text{TP10a}_0) + 0,06 (\text{FSD2}/\text{FSD2}_0)$$

La valeur de base retenue est celle connue au 1^{er} décembre 2007. La rémunération de Veolia Eau comporte une part fixe et un prix au mètre cube. Pour un abonné possédant un compteur de 15 mm, les tarifs pratiqués ont été les suivants :

	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009	évolution 2010/2009
Part fixe annuelle	26,06 €	25,90 €	+ 0,62%
Le m³ (1^{ère} tranche)	0,6776 €	0,6735 €	+ 0,61%

- la redevance prélèvement sur la ressource en eau est égale à 0,0750 € / m³ stable par rapport à 2009.
- La contre valeur pollution perçue pour l'Agence de l'Eau est égale à 0,3250 € / m³ en 2010 soit +0,01 € par rapport à 2009.
- La modernisation du réseau de collecte perçue pour l'Agence de l'Eau est égale à 0,22 € / m³ en 2010 contre 0,21 € / m³ en 2009.

L'ensemble de ces composantes est majoré de la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau ci-après donne le montant de la facture pour une consommation de 120 m³ / an en mettant en évidence la « part eau » de la facture.

I.2.2. La facture d'un foyer ayant consommé 120 m³ en 2010

Cette facture est établie sur la base des derniers tarifs connus au 1^{er} janvier 2010

Commune d'ABBEVILLE	m3	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Rémunération du délégataire					
Part fixe annuelle			26,06	25,90	+ 0,62 %
Consommation	120	0,6776	81,31	80,82	+ 0,61 %
Redevance à la Collectivité (amortissement et investissement)					
Part fixe annuelle					
Consommation	120	0,20	24,00	24,00	0,00%
Sous-total HT "Eau"			131,37	130,72	+ 0,50 %
Collecte et traitement des eaux usées					
Rémunération du délégataire					
Part fixe annuelle			9,66	9,44	+ 2,33%
Consommation	120	1,2841	154,09	150,82	+ 2,17%
Redevance à la Collectivité					
Part fixe annuelle					
Consommation	120	0,4300	51,60	51,60	0,00%
Sous-total HT "Assainissement"			215,35	211,86	+ 1,65%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3250	39,00	37,80	3,17%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2200	26,40	25,20	4,76%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0750	9,00	9,00	0,00%
TVA à 5,5 %			23,16	22,80	+ 1,58%
Sous-total "Taxes et organismes"			97,56	96,87	+ 0,71%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			444,28	437,38	+ 1,58%
PRIX TTC DU METRE CUBE			3,7023	3,6449	

I.2.3. Les autres indicateurs financiers

- L'encours de la Dette en 2010

Code An	Objet Type d'index Organisme	Durée Taux	Montant Initial	Capital restant dû au 01.01	Capital restant dû au 31.12	Capital	Intérêts	Total Annuités
0080 1995	Rés. Moulin Roy Taux Fixe Caisse Epargne	15 7,50	167 693,92	17 871,90	0,00	17 871,90	845,38	18 717,28
0153 2008	Réseau centre ville Taux Fixe dexia	30 4,00	995 000,00	977 259,04	958 808,46	18 450,58	39 090,36	57 540,94
0153 2008	Rénovation des réseaux Taux Fixe dexia	30 4,00	140 000,00	137 503,79	134 907,73	2 596,06	5 500,15	8 096,21
158 2009	Extension des réseaux Taux fixe C. Epargne	30 4,76	600 000,00	600 000,00	590 727,07	9 272,93	28 396,11	37 669,04
Total			1 902 693,92	1 732 634,73	1 684 443,26	48 191,47	73 832,00	122 023,47

- **La liste et les montants des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire** pour améliorer la qualité de l'eau distribuée ou pour limiter les défaillances de la distribution de l'eau susceptibles d'affecter les usagers sont listés ci-dessous :

▪ Réseaux divers rues (amélioration des réseaux)	: 668 362,03 €
▪ Réfection du château d'eau route d'Amiens (paiement 2010)	: 492 245,38 €
▪ Renforcement réseau château d'eau route d'Amiens	: 62 570,31 €
▪ Renforcement des réseaux d'adduction d'eau	: 70 276,80 €

- **Montant des amortissements de l'exercice 2010** : **77 581,53 €**

- **Travaux prévus au programme pluriannuel d'investissement pour 2011** :

- Protection des captages	: 600 000,00 €
- Réseau chaussée de Rouvroy	: 500 000,00 €
- Réseau Boulevard de la République	: 1 300 000,00 €
- Réseau chaussée d'Hocquet	: 400 000,00 €
- Réseau chaussée Marcadé	: 550 000,00 €
- Réseau chemin de Sur Somme	: 670 000,00 €
- Réseau rue de Haut / Menchecourt	: 500 000,00 €
- Réseaux divers	: 1 200 000,00 €



GLOSSAIRE EAU POTABLE

- **Capacité nominale de production** : volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).
- **Consommation domestique unitaire** : consommation annuelle des clients particuliers domestiques divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients particuliers domestiques (unité : m³/j/client).
- **Consommation globale unitaire** : consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/j/client).
- **Habitants** : population INSEE des communes desservies, sans double compte et après correction en cas de couverture partielle d'une commune.
- **Indice linéaire de consommation** : volume consommé corrigé divisé par 364 (52 semaines de 7 jours) et par la longueur du réseau de distribution (canalisations et branchements) unité : m³/j/km.
- **Indice linéaire de pertes** : volume perdu en distribution (volume mis en distribution – volume consommé) divisé par 364 (52 semaines de 7 jours) et par la longueur du réseau de distribution (canalisations et branchements) unité : m³/j/km.
- **Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptée** : volume mis en distribution – volume consommé comptabilisé, divisé par 364 (52 semaines de 7 jours) et par la longueur du réseau (hors branchements) unité : m³/j/km.
- **Indice linéaire d'eau non consommée** : [(Volumes produits (hors besoins usines) + volumes achetés ou importés) – (volumes comptabilisé (y compris export) + volumes des consommateurs sans comptage + volume de service réseau)] / longueur conduites principales / 365. La longueur des conduites principales exclut les branchements.
- **Nombre de clients (nombre d'abonnés)** : nombre de points de desserte de clients actifs (ayant un contrat d'abonnement) au 31.12 de l'exercice considéré.
- **Ratio d'exploitation du réseau** : pourcentage des volumes facturés aux abonnés particuliers (hors ventes en gros et export) ramené à 52 semaines et du volume mis en distribution. Les volumes facturés sont ramenés à 52 semaines pour être sur une durée identique à celle du volume mis en distribution.
- **Rendement du réseau Véolia Eau** : pourcentage des volumes consommés par rapport au volume distribué Veolia Eau. Les volumes consommés sont ramenés à 52 semaines pour être sur une durée identique à celle du volume distribué.
- **Rendement du réseau** : part des volumes consommés par tous les clients (y compris vente en gros et export) ramenée à 52 semaines et par le service, et le volume d'eau potable introduit dans le réseau (volume produit + volume acheté + volume importé). Les volumes consommés sont ramenés à 52 semaines pour être sur une durée identique à celle du volume d'eau potable introduit.



II. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 2010

1 246 695 m³ ont été collectés chez les 11.428 usagers de la Commune, empruntant les 137 km de réseau et 52 postes de relèvement.

LES CHIFFRES DU SERVICE

- Habitants desservis	24 909
- Abonnés (clients)	11 434
- Assiette totale de la redevance (m3)	1 246 695
- Installation(s) de dépollution	1
- Capacité de dépollution (EH)	64 667
- Longueur de réseau (km)	139
- Volume traité (m3)	2 534 025
- Taux de conformité des rejets (%)	100,0

Il y a eu 209 interventions de désobstruction sur le réseau, 3 642 ml de curage curatif et 18 263 ml de curage préventif.

19 nouveaux branchements ont été réalisés pour des particuliers ; 3 branchements mis en conformité ; 27 tampons de visite ont été remplacés.

69 589 € de renouvellement électromécanique ont été réalisés sur l'usine de dépollution dont :
- la rénovation des bancs UV.

17 074 € de renouvellement électromécanique ont été réalisés sur les postes de relèvement.

L'usine de dépollution d'Abbeville a reçu et traité 2.534 025 m³, soit en moyenne 6.943 m³/j.

Les 105 bilans d'autosurveillance réalisés ont été conformes à la réglementation en terme de rejets.

3 420 tonnes de boues ont été produites et valorisées en compostage.

2.181 578 kW ont été consommés sur l'usine de dépollution et 221 816 kW pour les postes de relèvement.

Le prix du service à l'assainissement s'établit en 2010 à 2,24 € pour une consommation de 120 m³.

En 2010, le prix du m³ d'eau livré et assaini a été de 3,85 € par m³ pour une consommation de 120 m³ par an.

LES COMMUNES DESSERVIES

ABBEVILLE

LES INDICATEURS DU SERVICE

LES INDICATEURS DU SERVICE		
L'activité clientèle	Producteur	Valeur
Nombre de communes desservies	Délégataire	1
Nombre d'habitants desservis total (estimation) [D201.0]	Collectivité (2)	24 909
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	11 434
Nombre d'abonnés du service	Délégataire	11 428
Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	6
Assiette totale de la redevance	Délégataire	1 246 695 m3
Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	1 246 695 m3
Assiette de la redevance autres services (réception d'effluent)	Délégataire	0 m3
Nombre d'autorisations spécifiques de déversement [D202.0]	Collectivité	3
Prix du service de l'assainissement	Producteur	Valeur
Prix TTC par m3 pour 120 m3 (assainissement seul) [D204.0]	Délégataire	2,24 €/m3
Qualité du service à l'usager	Producteur	Valeur
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	Délégataire	0,00 u/1000 habitants
Taux de réclamations [P258.1]	Délégataire	0,09 u/1000 abonnés
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	Délégataire	1,12 %
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité [P207.0]	Collectivité (2)	10 554,19
Collecte des eaux usées	Producteur	Valeur
Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	159
Longueur de canalisation curée	Délégataire	18 263 ml
Dépollution	Producteur	Valeur
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	2 534 025 m3
Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	1 686 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	28 100 eh
Volume traité	Délégataire	2 534 025 m3
Evacuation des boues et des déchets	Producteur	Valeur
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [P203.0]	Délégataire	972,6 t MS
Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	61,1 t
Masse de sables évacués	Délégataire	24,8 t
Volume de graisses évacuées	Délégataire	0 m3
Gestion financière et patrimoniale	Producteur	Valeur
Nombre de branchements eaux usées/unitaires	Délégataire	9 667
Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	92
Nombre de branchements neufs	Délégataire	19
Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	112 797 ml
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte [P202.2]	Délégataire	50 %
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau [P252.2]	Délégataire	4,43 u/100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées [P253.2]	Collectivité (2)	0,33 %
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	54
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1
Capacité de dépollution en équivalent habitant	Délégataire	64 667 eh

Performance environnementale		Producteur	Valeur
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1]	Collectivité (2)	97,98 %
	Conformité de la collecte des effluents [P203.3]	Police de l'eau (3)	Auto surveillance en cours
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	Collectivité (1)	50 %
	Conformité des équipements d'épuration [P204.3]	Police de l'eau (3)	Auto surveillance en cours
	Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]	Déléataire (3)	100,0
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3]	Police de l'eau (3)	Auto surveillance en cours
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Déléataire	100
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Déléataire	100
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]	Déléataire	100 %
	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3]	Déléataire (3)	Compétence CCA
Satisfaction des usagers et accès à l'eau		Producteur	Valeur
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire	Oui
	Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Déléataire	Oui
Certification		Producteur	Valeur
	Obtention de la certification ISO 9001	Déléataire	Certification obtenue par l'exploitant
	Obtention de la certification ISO 14001 (usine)	Déléataire	1 usine
	Obtention de la certification ISO 14001 (réseau)	Déléataire	Certification
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui
<p>(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 22 juin 2007</p> <p>(2) les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport</p> <p>(3) définition en attente de texte réglementaire ou d'adaptation du système d'information</p>			

Rendements épuratoires par usine		

001-STE ABBEVILLE	Producteur	Valeur
Rendement moyen annuel en DCO (%)	Déléataire	94 %
Rendement moyen annuel en DBO5 (%)	Déléataire	98 %
Rendement moyen annuel en MES (%)	Déléataire	99 %

La mission confiée à VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux

La Ville d'ABBEVILLE est l'autorité organisatrice du service public d'assainissement pour ses 24 909 habitants représentant 11 428 usagers.

Le patrimoine de la Ville est constitué de :

- 138,6 km de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires.
- 52 postes de relèvement,
- 1 usine de dépollution d'une capacité totale de 64 667 équivalents habitants.

La Ville a délégué à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la gestion sous forme d'affermage de son service d'assainissement en vertu d'un contrat d'affermage qui arrive à expiration le 31 décembre 2022. Depuis sa date d'effet, le contrat a été amendé à 5 reprises par la passation d'avenants (dont le dernier en date a pris effet au 1^{er} août 2006).

La Collectivité s'assure que le service est rendu au niveau optimal pour les usagers du service en exerçant activement son devoir de contrôle de la bonne exécution des missions affermées.

II.1. Les indicateurs techniques

II.1.1. Les installations du service affermé

a) les réseaux de collecte, les branchements et les ouvrages annexes

Le tableau ci-après indique le taux de raccordement et les éléments constitutifs du patrimoine réseau du service public d'assainissement et son évolution depuis 2006 :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de raccordement (%)	96,4	95,9	97,0	97,0	97,98

	2006	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Longueur totale du réseau (km)	133,7	136,8	137,0	137,0	138,6	1,20 %
Canalisations gravitaires (m)	124 891	127 294	127 567	127 567	128 531	0,80%
<i>dont eaux usées</i>	51 129	53 295	53 211	53 211	53 211	0,0 %
<i>dont unitaires</i>	50 112	50 112	50 112	50 112	50 112	0,0 %
<i>dont pluviales</i>	23 650	23 887	24 244	24 244	25 208	4,0 %
Canalisations de refoulement (m)	8 825	9 469	9 469	9 469	10 054	6,20 %
<i>dont eaux usées</i>	7 520	8 164	8 164	8 164	8 749	7,20 %
<i>dont unitaires</i>	725	725	725	725	725	0,0 %
<i>dont pluviales</i>	580	580	580	580	580	0,0 %
Branchements						
Branchements eaux usées/unitaires	9 438	9 575	9 635	9 647	9 667	0,20 %
Branchements eaux pluviales	48	49	51	53	92	73,60 %
Ouvrages annexes						
Bouches d'égout, grilles avaloirs	1 154	1 514	1 514	1 514	1 545	2,0 %
Regards	3 898	3 969	4 010	4 010	4 040	0,7 %
Déversoirs d'orage	14	14	14	14	14	0,0 %

b) les postes de refoulement et de relèvement

Fin 2010, **38** postes de refoulement (d'un débit unitaire pouvant aller de 8 m³/h à 750 m³/h) et **14** postes de relèvement (d'un débit horaire pouvant aller de 8 m³/h à 800 m³/h) étaient installés sur les réseaux d'assainissement de la Ville d'ABBEVILLE.



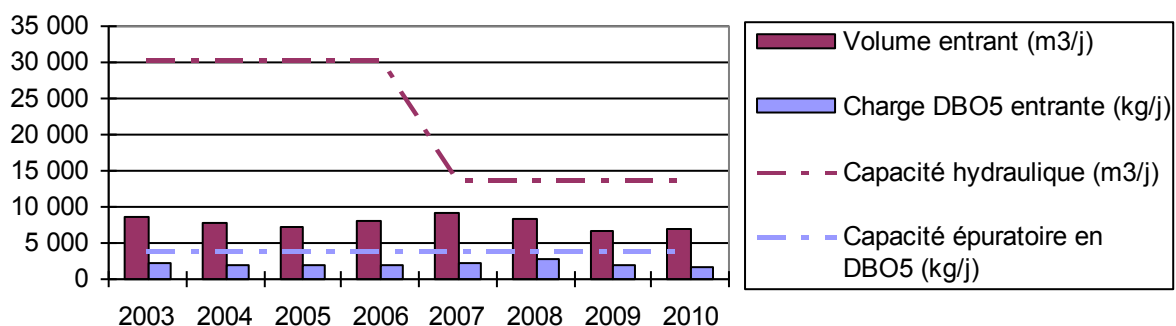
c) la station d'épuration



Les volumes entrants s'élevaient à 2 534 025 m³ soit un débit moyen journalier de 6 943 m³/j. Le maximum atteint est de 26 940 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 105 bilans d'autosurveillance journaliers. Il est à noter que la capacité de l'usine définie par l'arrêté préfectoral du 22 juin 2007 est de 3880 kg de DBO5 par jour. Cela correspond à une capacité de 64 667 équivalents habitants (EH : voir glossaire) et une capacité hydraulique de 13 700 m³/jour.

Les flux journaliers moyens annuels sont les suivants :

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume arrivant (m³/j)	8 052	9 304	8 239	6 613	6 943
Evolution n / n-1	9 %	15,5 %	-12,92 %	-19,73 %	+ 4,99 %
Capacité hydraulique (m ³ /j)	30 200	13 700	13 700	13 700	13 700
Charge DBO5 arrivant (kg/j)	1 945	2 274	2 659	2 074	1 686
Evolution n / n-1	- 4 %	+ 16,9%	+16,93%	-22,00 %	-18,71 %
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	3 880	3 880	3 880	3 880	3 880

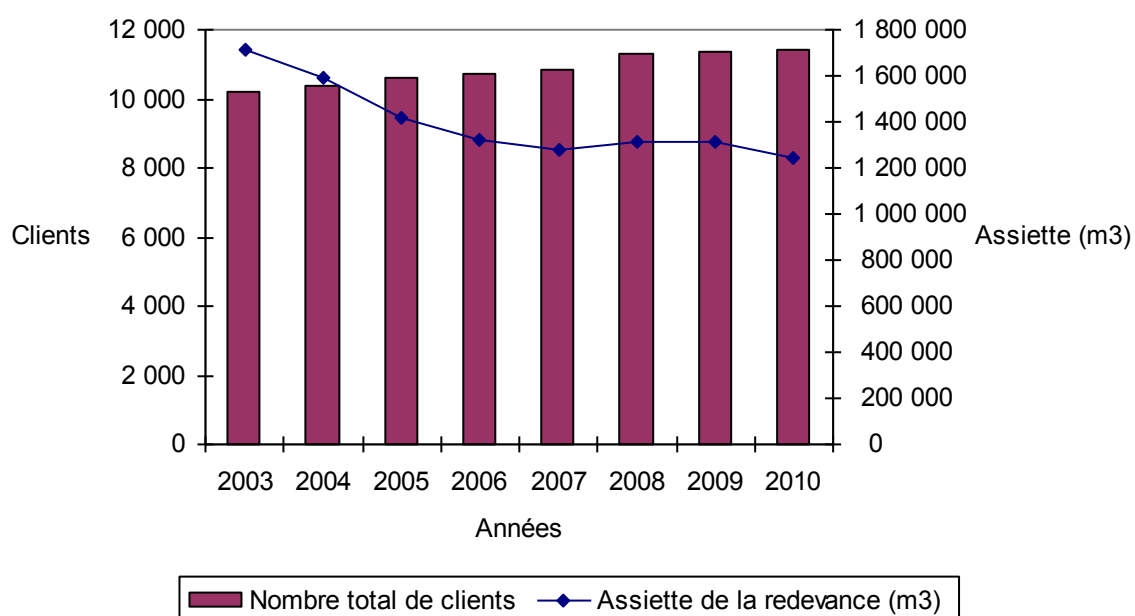


II.1.2. L'assiette de la redevance assainissement et les usagers

Les données globales depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Nombre total de clients	10 833	11 308	11 339	11 428	0,80 %
Assiette de la redevance (m3)	1 279 067	1 314 636	1 314 437	1 246 695	- 5,20 %
Habitants	25 439	25 439	24 829	24 909	

Evolution du nombre de clients et de l'assiette de la redevance



II.1.3. La performance du service d'assainissement en 2010

a) au niveau de la collecte et des postes de refoulement et de relèvement

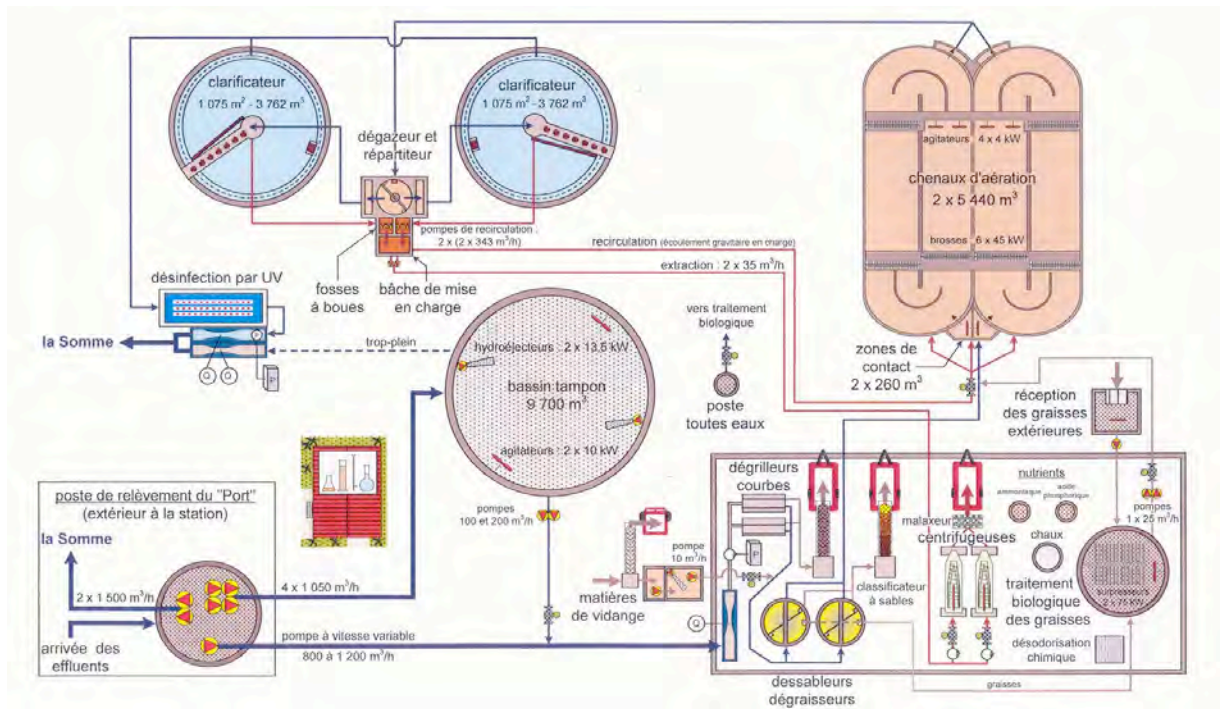


Les interventions sur le réseau : Au cours de l'année 2010, le Délégué est intervenue pour **209** désobstructions sur les réseaux et a accentué ses actions préventives comme le détaille le tableau ci-dessous :

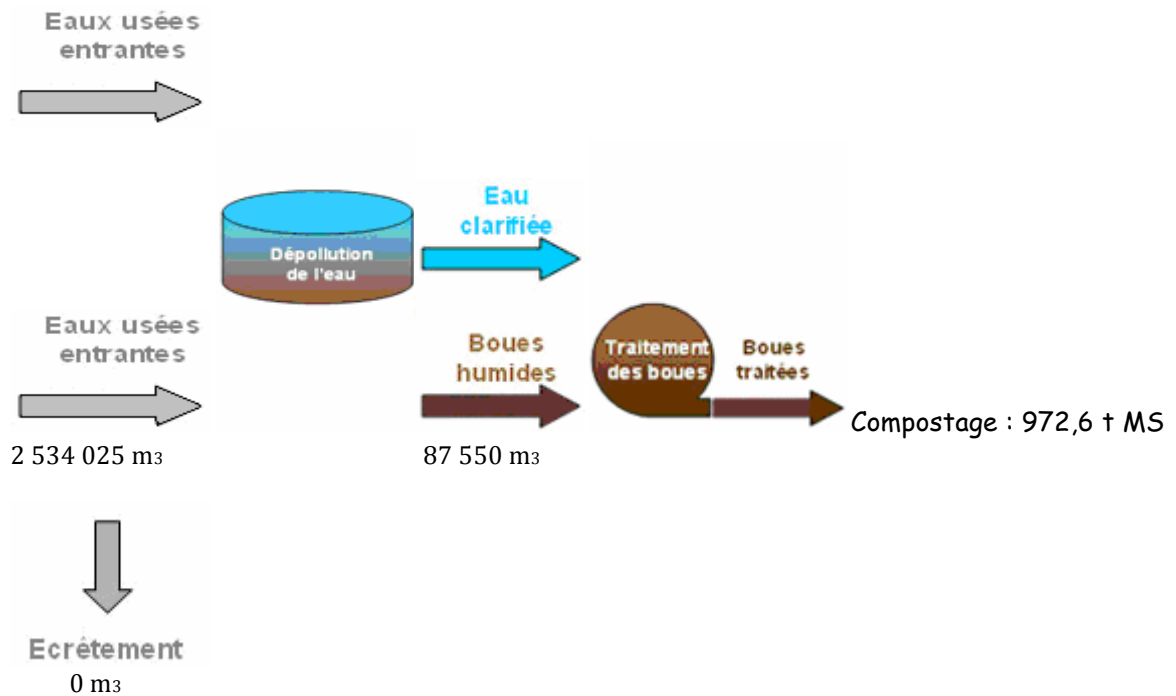
	2007	2008	2009	2010	A/A-1
Interventions curatives					
Nb de désobstructions sur réseau	176	298	208	209	+ 0,50%
Nb de désobstructions sur branchements	63	86	56	89	+ 58,90%
Nb de désobstructions sur canalisations	64	113	104	70	- 32,70%
Nb de désobstructions sur accessoires	49	99	48	50	+ 4,20%
<i>dont bouches d'égouts, grilles avaloirs</i>	23	43	48	49	+ 2,10%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (m)	3 520	3 611	2 627	3 642	+ 38,60%
Nombre de "points noirs" sur le réseau	5	5	5	5	0%
Interventions de curage préventif					
Nb d'interventions sur réseau	1 653	1 682	1 447	1 817	+ 25,60%
Nb d'interventions sur branchements	0	0	0	0	
Nb d'interventions sur canalisations	0	0	0	0	
Nb d'interventions sur accessoires	1 653	1 682	1 447	1 817	+ 25,60%
<i>dont bouches d'égouts, grilles avaloirs</i>	1 626	1 539	1 429	1 719	+ 20,30%
<i>dont dessableurs</i>	27	17	18	21	+ 16,70%
Longueur canalisation curée (m)	16 732	16 215	19 315	18 263	- 5,40%
Nb d'interventions sur installations	0	0	0	0	0
Interventions d'inspection et de contrôle					
Nb de tests à l'eau/ à la fumée					
Longueur canalisation inspectée par caméra (m)	641	487	877	1 522	+73,50%

b) la station d'épuration

Le schéma de la station d'épuration d'ABBEVILLE



Le système de traitement :



L'adéquation des capacités épuratoires :

En 2010, les volumes entrants s'élèvent à 2 534 025 m³, correspondant à un débit moyen journalier de 6 943 m³/jour. Le débit maximum atteint s'est élevé à 26 940 m³/ jour. Les valeurs sont établies sur la base de 105 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur 105 réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 3 880 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 64 667 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.

Le tableau ci-dessous indique une parfaite adéquation des capacités épuratoires de l'usine de dépollution d'ABBEVILLE en 2010.

Paramètre		Capacité épuratoire	Charge moyenne annuelle entrante	% bilans hors «DTG»
Volume	m ³ /j	13 700	6 943	6 %
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	kg/j	9 510	3 983	4 %
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	kg/j	3 880	1 686	4 %
Matière en Suspension (MES)	kg/j	6 595	2 039	1 %
Azote Kjeldahl (NK)	kg/j	710	338,7	2 %
Azote (NGL)	kg/j	710	338,7	
Phosphore total (Pt)	kg/j	190	52,7	0 %
Equivalent habitant	EH	64 667		

Par ailleurs, l'usine a reçu **3 364** tonnes de matières de vidange.

Le rendement épuratoire et la qualité du rejet en milieu naturel en 2010 :

Au cours de l'année 2010, la STEP d'ABBEVILLE a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

	Bilans disponibles	Charge arrivant (kg/j)	Charge en sortie (kg/j)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	105	3 983	222,7	94	30,7
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	54	1 686	33,4	98	4,8
Matières En Suspension (MES)	105	2 039	21,2	99	2,8
Azote Kjeldahl (NK)	54	338,7	11,9	96	1,7
Azote (NGL)	54	338,7	20,9	94	3,0
Phosphore total (Pt)	54	52,7	5,7	89	0,9



La mesure de la performance de la STEP en 2010

Pour la station d'épuration d'Abbeville, le nombre de bilans conformes par rapport au nombre de bilans disponibles était de 100% en 2010 pour 105 bilans disponibles avec une charge moyenne en DBO5 de 1 686 Kg/j.

La station d'épuration est conforme au niveau européen et au niveau local sur 2010.

Les boues et les refus de dégrillage

Le tableau ci-dessous indique les quantités de boues et leur destination.

Boues	Tonnes de produit brut	Tonnes de matières sèches	Siccité (%)	Répartition par destination
Compostage	3 420	972,6	28,4 %	100%
Total	3 420	972,6	28,4 %	100%

Les boues sont traitées sur le site de compostage de REGNIERES ECLUSE. Le total des boues évacuées hors réactif est de 684,6 Tonnes de matières sèches.

Par ailleurs, **61,10** tonnes de refus de dégrillage et **24,8** tonnes de sables ont été évacuées en 2010 vers un Centre d'Enfouissement technique de classe II de DOMQUEUR.



c) Qualité du service rendu aux clients

Dans le cadre de sa certification ISO 9001, Veolia Eau mesure en continu la satisfaction de la clientèle et assure un suivi des réclamations et des interruptions de service.

Mis en place depuis 2003 sur la région, un **baromètre** annuel réalisé par un institut de sondages indépendant analyse le niveau de satisfaction sur la palette de prestations proposées aux clients. Les taux de satisfaction ci-dessous sont ceux mesurés au niveau de la région.

	2009	2010
Satisfaction globale par rapport au service	81,9 %	82,9 %
Qualité de l'eau	74,6 %	74,1 %
Informations jointes à la facture	89,0 %	83,3 %
Mise en service d'un nouvel abonnement	90,0 %	85,9 %
Qualité de l'accueil téléphonique	83,2 %	83,5 %
Qualité de l'accueil en agence	91,2 %	80,0 %

II.1.4. les travaux réalisés en 2010

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis entre la Collectivité et le délégataire, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent d'une optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement ; pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service : les opérations de renouvellement et de travaux neufs réalisées dans l'exercice sont décrites ci-dessous.

Les principales interventions d'exploitation et de maintenance sont décrites ci-après.

1. RECEPTION DE RESEAUX

- Les travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées du Chemin des Courses (Faubourg des Planches) ont été réceptionnés pour :

- une longueur de 198 ml en fonte de Ø 200 mm,
- 4 regards de visite,
- 7 branchements particuliers,
- 98 ml de refoulement en PEHD de 80 mm
- 1 poste de refoulement.

- Les travaux de canalisations ont été réalisés par la Société BOINET et le poste de refoulement par les Ets PICARD. L'inspection télévisée a été réalisée par Veolia Eau CGE.

- Un poste de refoulement a été installé pour les Etablissements BABY DRINK, Route de Vauchelles (sur le barreau reliant la D 925 et la D 901). Les effluents sont refoulés par une conduite en PEHD Ø 125 mm sur le réseau eaux usées de la Rue Ventôse sur une longueur de 585 ml intégrés au linéaire général. Ces travaux ont été réalisés par la SADE pour la pose de la conduite de refoulement et le génie civil du poste. L'équipement hydraulique a été réalisé par la Société des Eaux de Picardie.

- La réhabilitation du réseau unitaire de la Place du Grand Marché a fait l'objet d'une séparation par gestion alternative des eaux pluviales, par la mise en place de casiers servant de bassins de stockage avec débit de fuite sur le réseau de la rue du Lillier.

L'ensemble de ces ouvrages a été intégré au linéaire général pour :

- 4 ml de PVC de Ø 160 mm
- 203 ml de PVC Ø 200 mm
- 171 ml de PVC de Ø 150 mm
- 16 regards à décantation (grilles avaloirs)
- 21 regards de visite
- 20 branchements eaux pluviales
- 4 casiers de stockage d'eaux pluviales représentant un volume de rétention de 221 m³.
- 1 séparateur hydrocarbures – débourbeur de 15 l/s.

Ces travaux ont été réalisés par la Société SCREG.

- Les travaux de réhabilitation de la Place du Champ de Mars sont achevés. Les eaux pluviales ont été déconnectées du réseau unitaire et dirigées vers l'intercepteur pluvial qui rejoint « La Plume ». L'ensemble des ouvrages a été intégré au linéaire général pour :

- 67 ml de PVC Ø 160 mm
- 163 ml de PVC Ø 200 mm
- 279 ml de PVC Ø 315 mm
- 87 ml de PVC Ø 400 mm
- 15 regards à décantation (grilles avaloirs)
- 9 regards de visite
- 1 séparateur hydrocarbures – débourbeur
- 17 branchements eaux pluviales.

Ces travaux ont été réalisés par la Société EIFFAGE APPIA.

2. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION "Compte Veolia Eau - CGE"

▪ 16 rue de l'Eauette	Etanchéité boîte de branchement.
▪ 242 Boulevard de la République	Création boîte de branchement assainissement.

3. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE REPARATION "Compte Collectivité"

		Montant HT
▪ Ecoles	Vidange bacs dégraisseurs	2 538,83 €
▪ Boulevard Voltaire (Comap)	Réhabilitation poste de refoulement	3 937,50 €
▪ Cour Ponthieu - rue des Rames - rue Saint Paul	Inspection télévisée réseaux et branchements	8 400,00 €
▪ Rue de Haut - rue Mennesson - Grande rue de Thuisson	Créations avaloirs	21 783,60 €

4. PASSAGES CAMERA

- 242 Boulevard de la République.
- 1 Rue d'Artois.
- 101 Route de Paris.
- 102 Route d'Amiens.
- 24 Rue des Capucins.
- 32 Rue Saint-Paul.
- Rue Saint-Paul.
- Rue des Rames.
- Rue de la Cour du Ponthieu.
- 252 Chaussée d'Hocquet.
- 11 Rue Saint-Hilaire.
- Angle rue Jean Macé et rue du Général Leclerc.
- 15 Chaussée du Bois.
- 85 Route de Paris.
- 87 Route de Paris.
- 436 Chaussée de Rouvroy.
- 8 Route de Neufchâtel.
- 72 bis rue Pados

- 67 Rue du Moulin Quignon.
- 2 Place Abbé Carpentier.
- 130 Chaussée de Rouvoy.
- 4 Place du Grand Marché.
- Rue des Foulons.
- 162 Boulevard de la République.
- 42 Rue du Château d'eau.

5. BRANCHEMENTS

- **Branchements neufs :**

- SCI 3 M (Riquier) 51 Rue du Haut.
- Mr CORNU Léon Avenue de la Chapelle.
- SCI ANDROMEDE ZAC des 2 Vallées – Rue Paul Vimereu.
- Mme BARE Cathy 11 Rue du Dauphiné.
- Mr CAUDRELIER 10 Route de Rouen.
- Mr SAUMON René 39 Rue de la Maye.
- Mme CASIMIR Aline 147 Rue Leday.
- Mr DUCLERCQ Mathieu Grande Rue Saint Jacques.
- SCI du GRAND MARCHÉ 9 Rue du Pont à Plicourt.
- Mme GRARE Marguerite 44 Rue du Lieutenant Caron.
- SCI VERSICOLOR 6 Rue des Teinturiers.
- M. BARRE Guenael 2 Rue Saint Paul (4 branchements).
- Mme DURBISE Dorine 119 Rue du Haut.
- Mme BERTRAND Sophie 68 Rue de la Portelette.
- Mr KWINTA Ludovic 1 quater Rue du Petit Marais.
- Mr BALESSENT Thierry 29 Petite Rue Saint Jacques.

- **Conformité de boîtes de branchement :** (Création boîte de branchement assainissement)

- Mme RAOUDJ Fatima 2 Rue du Prayel.
- Mr VERDEZ 13 Rue de la Tannerie.
- Mme DEGRES Régine 36 Rue Crépin.

6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

a. Branchements

Renouvellement de 7 branchements assainissement :

- 99 Chemin de Sur Somme.
- 32 rue Saint Paul.
- 20 rue de l'Abreuvoir.
- 1 rue d'Artois.
- 51 rue du Haut.
- 2 rue du Prayel.
- 252 chaussée d'Hocquet.

b. Tampons

Renouvellement de **27** tampons :

- 11A et 11B Faubourg des Planches (1 tampon 40 x 40).
- 73 Route des Polonais (1 tampon 40 x 40).
- 179/181 Chaussée Marcadé (1 tampon 40 x 40).
- Le Clos de la Tannerie (1 tampon 40 x 40).
- Place Manessier (1 tampon 50 x 50).
- 115/117 Rue Leday (1 tampon 50 x 50).
- Route de Doullens (3 tampons 800).
- Rue Crépin (4 tampons 800).
- 3/5 Rue Lefébure de Cerisy (1 tampon 800).
- 11 Rue Pasteur (1 tampon 800).
- Chaussée du Bois / Rue du St Esprit (1 tampon 800).
- Place du Champ de Mars (8 tampons 800).
- 33 Rue de la Maye (1 tampon 800).
- 21 Rue Notre-Dame (siphonage grille EP par PAG n° 2).
- 87 Route d'Amiens (siphonage grille EP par PAG n° 2).

c. Electromécanique

Station d'épuration :

- Renouvellement partiel de la pompe polymères, pour un montant HT de 1.928,33 €.
- Renouvellement partiel de la vis de transfert boues, pour un montant HT de 2.117,57 €.
- Renouvellement partiel de la pompe à écumes, pour un montant HT de 852,03 €.
- Renouvellement partiel de la pompe à graisses, pour un montant HT de 1.739,25 €.
- Renouvellement partiel de la vis de transfert, pour un montant HT de 762,00 €.
- Renouvellement du motoréducteur de la vis transfert, pour un montant HT de 2.915,84 €.
- Renouvellement partiel du préleveur eaux brutes, pour un montant HT de 1.580,03 €.
- Renouvellement cartes UV canal de sortie, pour un montant HT de 19.985,56 €.
- Renouvellement partiel de la pompe d'extraction boues, pour un montant HT de 189,69 €.
- Renouvellement partiel du banc UV A, pour un montant HT de 18.144,30 €.
- Renouvellement partiel du banc UV B, pour un montant HT de 19.374,48 €.

Postes de relèvement :

- Renouvellement partiel du dégrilleur du poste du Port (moteur pompe hydraulique), pour un montant HT de 686,72 €.
- Renouvellement de l'accumulateur du poste du Port, pour un montant HT de 1.018,73 €.
- Renouvellement de la pompe n° 1 du poste « Beauvarlet », pour un montant HT de 4.323,02 €.
- Renouvellement de la pompe n° 1 du poste « Village d'Entreprises », pour un montant HT de 1.841,09 €.
- Renouvellement de la pompe n° 2 du poste "Boulevard Voltaire", pour un montant HT de 3.043,43 €.
- Renouvellement partiel de la pompe n° 3 du poste " Six Moulins", pour un montant HT de 3.121,37 €.
- Renouvellement de l'équipement hydraulique du poste « Chaussée d'Hocquet », pour un montant HT de 3.039,78 €.
- Renouvellement de la sonde de niveau du poste « du Port », pour un montant HT de 787,40 €.
- Renouvellement de la pompe n° 2 du poste « Marais Saint-Paul », pour un montant HT de 1.637,06 €.
- Renouvellement partiel de l'armoire de puissance du poste « du Port », pour un montant HT de 483,28 €.

7. CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Le contrôle réglementaire des installations électriques relatif à la protection des travailleurs (décret du 14/11/1962 et arrêté du 20/12/1972) a été effectué par SOCOTEC courant Mai 2010 pour les postes de relèvement et pour la station d'épuration.

8. TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Travaux en cours :

Rien à signaler

Projets :

- **Rue de Menchecourt** : Une extension du réseau eaux usées et eaux pluviales est prévue en début d'année 2011 pour la Société AGRI 3000 (à côté des Sociétés SANTERNE et COLAS).
- **Piscine Municipale** : La Communauté de Communes de l'Abbeillois prévoit la restructuration de la piscine municipale en début d'année 2011.
- **Chaussée de Rouvroy – Route d'Amiens – Cour du Ponthieu – Rue des Rames – Rue Saint-Paul** : Aménagement de la voirie – travaux prévus en 2011.
- **Rue Jean Mennesson (ancien site de la Sucrierie)** : ODA projette l'aménagement de 24 logements sur la parcelle n° 112.
- **Route d'Amiens – « Sol des Quinze »** : Projet d'implantation d'un magasin DECATHLON, à côté de la Clinique Sainte Isabelle.
- **50 et 58 Boulevard de la République** : Une construction commerciale est prévue par Maître Westerloppe.
- **Rue du Petit Marais** : M. HUIN projette la construction d'un immeuble à usage d'habitation. M. KWINTA projette la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **Impasse du Petit Marais** : M. Ternois prévoit la construction de 2 immeubles à usage d'habitation.
- **Rue des Argillières** : Projet de construction ODA de 18 logements. Les travaux devraient commencer au 1er semestre 2011.
- **Rue René Digeon** : l'EURL PETIT prévoit la construction d'un immeuble à usage professionnel.
- **15 et 17 Côte de la Justice** : Maître Westerloppe prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **24 Chaussée de Rouvroy** : DOUCHIN Immobilier prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **2 rue du Lieutenant Caron** : Le Cabinet POIGNON prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **86 Chemin Sur Somme** : M. BOURGEOIS prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **147 Rue Leday** : M. CASIMIR prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.
- **120 / 122 / 124 Chaussée Marcadé** : M. PIOLE prévoit la construction d'un immeuble à usage locatif.
- **Rue Paul Vimereu – ZAC des 2 Vallées** : la SCI GOBERT prévoit une construction commerciale sur la zone.
- **CD 928** : La SARL STADIUM AUTOMOBILE prévoit une construction commerciale.
- **132 Route de Paris** : Maître ZEMOUR prévoit la construction d'un immeuble à usage d'habitation.

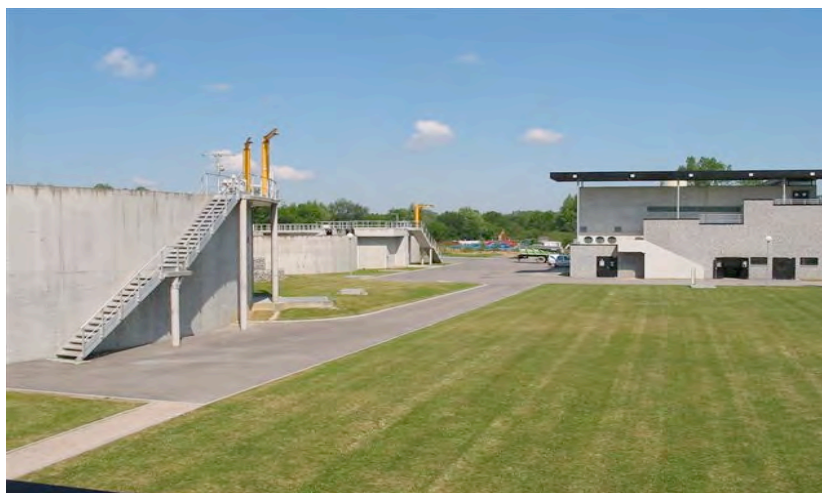
II.1.5. Les propositions d'améliorations du service public d'assainissement

1. **A la demande de la Collectivité, l'arrêté d'autorisation de rejet de la station d'épuration arrivé à échéance a été renouvelé et signé par la Préfecture le 29 mars 2007. Il y apparaît les obligations suivantes :**
 - a) **Système de collecte :** les deux déversoirs d'orage de la Place Bonaparte et du Boulevard du Port, ainsi que l'intercepteur pluvial, seront équipés de dispositifs de mesures de débit et de prélèvement des effluents rejetés au milieu naturel durant les épisodes pluvieux de période de retour supérieure au mois.
 - b) **Une étude diagnostic du réseau, dont les conclusions seront remises sous le délai maximum de 18 mois à compter de la notification de l'arrêté, précisera les conditions de fonctionnement du système de collecte, des déversoirs d'orage ainsi que de son extension, et validera la nécessité de créer :**
 - Un autre bassin de stockage d'eaux pluviales Chemin du Plantis,
 - Un déversoir d'orage Impasse du Coq Héro.
 - Deux parties du réseau de collecte en système séparatif, secteur Menchecourt et en Zone Industrielle.
 - Un bassin tampon en Zone Industrielle.
 - c) **Nécessité de couvrir l'ouvrage de sortie eau traitée pour réduire la prolifération d'algues.**
2. **Le nettoyage du réseau de la Ville d'ABBEVILLE représente un important tonnage de déchets** qu'il serait nécessaire de traiter afin de valoriser les sables récupérés ; les autres déchets étant envoyés en Centre d'Enfouissement Technique de classe II. Cette prestation pourrait s'étendre à un secteur plus important et couvrant l'ouest du département.
3. **L'arrêté ministériel du 22 juin 2007, relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, fixe de nouvelles règles de bonne gestion du système d'assainissement.**

Il y a lieu désormais de transmettre les résultats du bilan des contrôles du fonctionnement du réseau d'assainissement. Le délégataire a transmis pour le 15 avril 2008 les données "réseau" telles qu'il les a élaboré. Par la suite, il y aura lieu d'établir un manuel d'autosurveillance "réseau" sur lequel ils sont en train de travailler et de reprendre les suggestions fournies par l'étude diagnostic réalisée en 2007.

Un projet de manuel "réseau" a été transmis au 1^{er} semestre 2010 aux différents services concernés (DISEMA - Agence de l'Eau - Collectivité). Il a été validé le 03 janvier 2011.

4. **Renforcement de la sécurité des ouvrages** : Le décret du 01/09/2004, relatif aux chutes de hauteur (repris dans le Code du Travail), la recommandation ED.968 de l'INRS « Conception des usines d'épuration des eaux résiduaires » de juin 2006 et la recommandation ED.7076 de décembre 2010 relative aux postes de relèvement, préconisent la mise en place de barreaudages sur les postes de relevage. Une étude chiffrée pourra être transmise à la Collectivité.
5. **Suite à la coupure généralisée du 7 septembre 2010**, la ville a décidé de sécuriser l'alimentation en énergie du poste de relevage du Port. Un groupe électrogène sera installé au 1^{er} trimestre 2011.
6. **Suite à des problèmes d'odeurs, rue du Moulin Richebourg**, la Collectivité a décidé d'installer une désodorisation au poste de relevage principal du Port. Cet équipement sera mis en service au 1^{er} semestre 2011.
7. **Les riverains du bout de la rue du Faubourg des Planches et de la Route de Rouen ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement**. Il y aurait lieu de prévoir la desserte par une extension du réseau côtés pair et impair, avec création de postes de refoulement.
8. **L'écoulement gravitaire du réseau unitaire de la Route de Paris est ralenti par l'écoulement gravitaire du réseau de l'Avenue René Coty** qui arrive à angle droit dans le regard de jonction. Il y aurait lieu de modifier le sens d'écoulement du réseau de l'Avenue René Coty en créant un regard avec cunette à 45° au lieu des 90° existants, et de créer une chambre à sables sur le réseau de la Route de Paris.
9. **Le réseau de la Chaussée d'Hocquet (partie comprise entre la rue Jean Jaurès et le pont Ledien)** présente des signes de vieillissement importants (contrepenne, décollage de tuyau, etc...). Une inspection télévisée devrait permettre de déterminer l'état général de cette canalisation.
10. **A plusieurs reprises, les services de Veolia sont intervenus pour des problèmes d'odeurs de solvants ou de peinture sur le réseau eaux pluviales et unitaire de la rue Canteraine** (jonction entre le Boulevard de la République et la Chaussée Marcadé). Malgré plusieurs curages et contrôles visuels, il n'a pas été possible de déterminer l'origine de ces odeurs. Une inspection télévisée est prévue en début d'année 2011 afin de déterminer l'état général des réseaux et les immeubles raccordés sans boîte de branchement.
11. **Dans le cadre du programme de travaux de voirie, la Collectivité a pris la décision d'inspecter les réseaux d'assainissement** afin de déterminer leur état général ; mettre en conformité les branchements situés en domaine public pour tous ceux qui sont raccordés sans boîte. Elle a décidé de signer une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau pour effectuer la bonne conformité des installations particulières.
12. **Le réseau unitaire en béton de diamètre 500/600 de l'Allée du 11 Novembre oblige Veolia à un curage fréquent avec un coupe racines** (obstruction provoquée par la proximité des arbres hauts faitages). Leurs racines pénètrent par l'absence d'étanchéité des jonctions entre les éléments béton d'une longueur de 1,40 m. Compte tenu de la profondeur à plus de 3 mètres, il y aurait lieu de prévoir sa réhabilitation par chemisage sur toute la longueur.



II.2. Les indicateurs financiers

II.2.1. Le prix de l'assainissement en 2010 et son évolution par rapport à 2009

- La part communale : la Ville d'ABBEVILLE a maintenu sa part (dénommée surtaxe) au niveau de celui de 2009, soit une part proportionnelle de 0,43 € / m³.
- La part du délégataire : elle évolue semestriellement en fonction d'une formule d'indexation définie à l'**article 6 de l'avenant n°5** du contrat. (signé en juillet 2006)

$$K1 = 0,13 + 0,57 \frac{S m}{So mo} + 0,12 \frac{TP01}{TP01o} + 0,08 \frac{EMTt}{EMTto} + 0,10 \frac{PsdA}{PsdAo}$$

Ce coefficient est calculé le 1^{er} décembre de l'année (N-1) pour les tarifs à appliquer au 1^{er} semestre de l'année N et le 1^{er} juin de l'année N pour les tarifs à appliquer au 2^{ème} semestre. Pour 2010, ce coefficient K1 a été de 1,165742 pour le 1^{er} semestre 2010. La rémunération de Veolia Eau comporte une part fixe et un prix au mètre cube. Pour un abonné possédant un compteur de 15 mm, les tarifs pratiqués ont été les suivants :

	1^{er} semestre 2010	1^{er} semestre 2009	évolution 2010/2009
Part fixe annuelle	9,66 €	9,48 €	1,90 %
Le m³ (1^{ère} tranche)	1,2841 €	1,2624 €	1,72 %

- la redevance préservation de la ressource en eau est égale à 0,0750 € / m³.
- La lutte contre la pollution perçue pour l'Agence de l'Eau est égale à 0,325 € / m³
- La modernisation du réseau de collecte est égale à 0,22 € / m³
- L'ensemble de ces composantes est majoré de la TVA au taux de 5,5%.

Le tableau ci-après donne le montant de la facture pour une consommation de 120 m³ / an en mettant en évidence la « part ASSAINISSEMENT » de la facture.

II.2.2. La facture d'eau d'un foyer ayant consommé 120 m³ en 2010

Cette facture est établie sur la base des derniers tarifs connus au 1^{er} janvier 2010

Commune d'ABBEVILLE	m3	Prix unitaire 2010	Montant 2010	Montant 2009	Evolution 2010/2009
Production et distribution de l'eau					
Rémunération du délégataire					
Part fixe annuelle			26,06	25,90	+ 0,62 %
Consommation	120	0,6776	81,31	80,82	+ 0,61 %
Redevance à la Collectivité (amortissement et investissement)					
Part fixe annuelle					
Consommation	120	0,20	24,00	24,00	0,00%
Sous-total HT "Eau"			131,37	130,72	+ 0,50 %
Collecte et traitement des eaux usées					
Rémunération du délégataire					
Part fixe annuelle			9,66	9,44	+ 2,33%
Consommation	120	1,2841	154,09	150,82	+ 2,17%
Redevance à la Collectivité					
Part fixe annuelle					
Consommation	120	0,4300	51,60	51,60	0,00%
Sous-total HT "Assainissement"			215,35	211,86	+ 1,65%
Organismes publics et T.V.A.					
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3250	39,00	37,80	3,17%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2200	26,40	25,20	4,76%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0750	9,00	9,00	0,00%
TVA à 5,5 %			23,16	22,80	+ 1,58%
Sous-total "Taxes et organismes"			97,56	96,87	+ 0,71%
TOTAL TTC DE LA FACTURE (EUROS)			444,28	437,38	+ 1,58%
PRIX TTC DU METRE CUBE			3,7023	3,6449	

II.2.3. Les autres indicateurs financiers

- **Les recettes d'exploitation** autres que celles résultant du prix de l'assainissement :

- Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 215 451,00 €

- **L'encours de la Dette en 2010 :**

Code An	Objet Type d'index Organisme	durée Taux	Montant Initial	Capital restant dû au 01.01	Capital restant dû au 31.12	Capital	Intérêts	Total Annuités
0078 1983	Dégrill.quai Pointe Taux Fixe CDD	30 4,75	70 279,00	20 620,94	15 818,81	4 802,13	979,49	5 781,62
0082 1996	Côte de la justice Taux Fixe CDD	14 7,30	19 225,53	2 085,79	0,00	2 085,79	152,27	2 238,06
0099 1982	Côte justice Taux Fixe CDD	15 6,60	79 746,08	22 565,32	15 518,85	7 046,47	1 489,31	8 535,78
0149 2000	Station épuration Taux variable Dexia	35 4,09	1 740 014,61	1 632 323,77	1 574 344,92	57 978,85	67 689,29	125 668,14
0153 2008	Refinance Taux Fixe Dexia	30 4,00	250 000,00	245 542,48	240 906,65	4 635,83	9 821,70	14 457,53
163 2010	Renég 148 Taux Structuré Dexia	26 3,42	1 132 905,58	0,00	1 132 905,58	0,00	0,00	0,00
163 2010	Renég 148 Taux Structuré Dexia	26 3,42	328 273,08	0,00	328 273,08	0,00	0,00	0,00
0079 1995	Réseau Mautort Taux Fixe Caisse Epargne	15 7,50	106 714,31	11 372,98	0,00	11 372,98	538,02	11 911,00
148 2008	Refinan en 163 Taux fixe Dexia	19 3,52	0,00	1 203 989,15	0,00	71 083,56	29 907,42	100 990,98
148 2008	Refinan en 163 Taux fixe Dexia	19 3,52	0,00	348 870,39	0,00	20 597,32	8 666,04	29 263,36
119 2001	Assai Mobilys Taux fixe Dexia	20 4,74	457 347,05	335 711,35	315 925,07	19 786,28	15 780,87	35 567,15
119 2001	Assai Mobilys Top Taux fixe Dexia	20 4,74	304 898,04	223 807,59	210 616,74	13 190,85	10 520,58	23 711,43
	Total		4 489 403,28	4 046 889,76	3 834 309,70	212 580,06	145 544,99	358 125,05

- La liste et les montants des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire pour améliorer la performance de la station d'épuration, établir le schéma directeur d'assainissement et améliorer les réseaux sont listés ci-dessous :

- Travaux d'amélioration des réseaux : 259 738,77 €
- Réseaux Chaussée de Rouvroy : 21 610,81 €
- Construction d'une unité de traitement du phosphore : 137 045,18 €
- Poste de refoulement du barreau Est : 163 632,65 €

En Recettes :

- Encaissement d'un acompte de subventions du Conseil Général concernant l'unité de traitement du phosphore : 20 000,00 €.

- **Montant des amortissements de l'exercice 2010** : 620 227,69 €

- **Travaux prévus au programme pluriannuel d'investissement :**

- **Programme d'amélioration des réseaux** : 1 066 922,00 €
- **Travaux divers rues** : 1 555 646,00 €
- **Réseau Saint-Gilles** : 250 000,00 €
- **Autosurveillance des réseaux** : 36 000,00 €
- **Déversoirs et réseaux Talance** : 300 000,00 €
- **Réseau Faubourg des Planches** : 150 000,00 €
- **Réseau Chaussée de Rouvroy** : 647 232,00 €
- **Poste de Refoulement barreau Est** : 10 000,00 €
- **Travaux station d'épuration** : 1 000 000,00 €



GLOSSAIRE ASSAINISSEMENT

Assiette de la redevance d'assainissement : volume total facturé aux usagers du service

Capacité de traitement : capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en fonction des paramètres caractéristiques des eaux usées (m³/jour, ou Kg de DBO₅/jour, etc.).

DBO₅ : demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO₅ est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO : demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Eaux usées non domestiques : eaux usées provenant d'un usage non domestique (rejet industriel,...) nécessitant pour pouvoir être rejetées dans le réseau d'assainissement de la Collectivité une autorisation et éventuellement, une convention spéciale de déversement

Habitants : population INSEE de la Ville

Indice de conformité réglementaire des rejets : Oui = 1 ; Non = 0. L'indice mesure la performance du système de traitement selon les règles de calcul définies dans la réglementation nationale. Dans le cas de plusieurs unités de traitement, la note est calculée au prorata des charges.

Matières sèches (boues de dépollution) : matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS

MES : matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre de clients (nombre d'usagers ou nombre d'usagers raccordables) : nombre de points de déversement, faisant l'objet d'une demande d'abonnement au service d'assainissement au 31.12 de l'exercice considéré.

N - TK : Azote Kjeldahl. L'azote Kjeldahl est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

N – NGL : Azote total. L'azote total comprend l'azote Kjeldahl, les nitrates et les nitrites.

Population équivalente : flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO₅ (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent habitant (EH) est égal à 60 grammes de DBO₅ par jour

Pt : Phosphore total. Le phosphore total est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Taux de conformité des rejets d'épuration : nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés dans l'année. Un bilan est considéré comme non conforme dès lors qu'un paramètre dépasse les seuils fixés par l'arrêté préfectoral.

Taux de curage curatif (désostruction) pour 1 000 abonnés : nombre total d'interventions de curage curatif sur réseaux et branchements (hors avaloirs) / (nombre d'abonnés x 1 000). L'indicateur conduit à identifier les éventuels défauts structurels des réseaux.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers : nombre de débordements ou d'inondations survenus dans les locaux des usagers / nombre d'abonnés) x 1 000.

Taux de « points noirs » par kilomètre : nombre de "points noirs" / longueur totale du réseau (hors branchements). Un "point noir" est un site structurellement sensible, qui nécessite une intervention 2 fois par an ou plus.

Taux de raccordement : pourcentage des clients desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis). La politique en matière d'autosurveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

